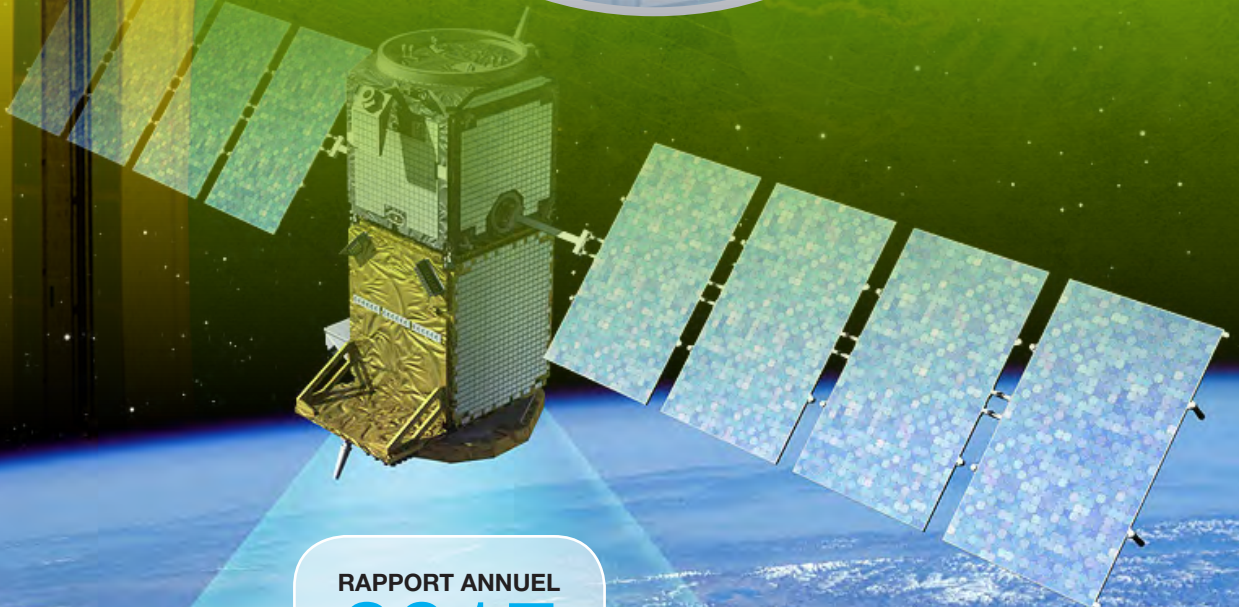
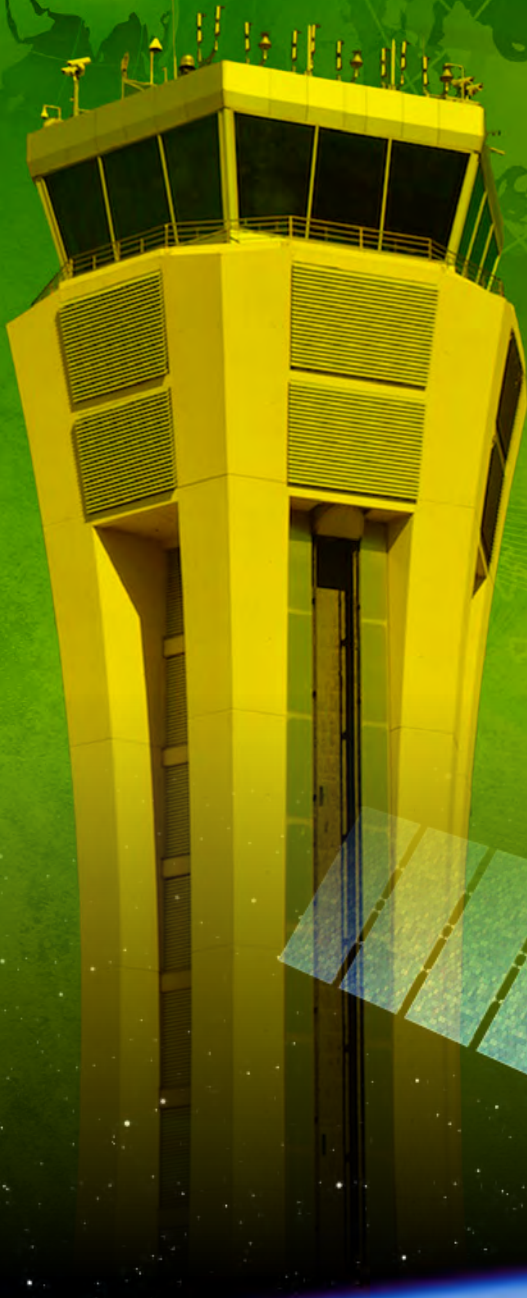




ASECNA

AGENCE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIEENNE EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR



RAPPORT ANNUEL
2017

Les routes du ciel, notre métier



SOMMAIRE

Le Mot du Directeur Général

Présentation de l'ASECNA

Résolution des Instances statutaires

Coopération

Statistiques aériennes

Exploitation : activités et performances

Maintenance

Le contrôle en vol

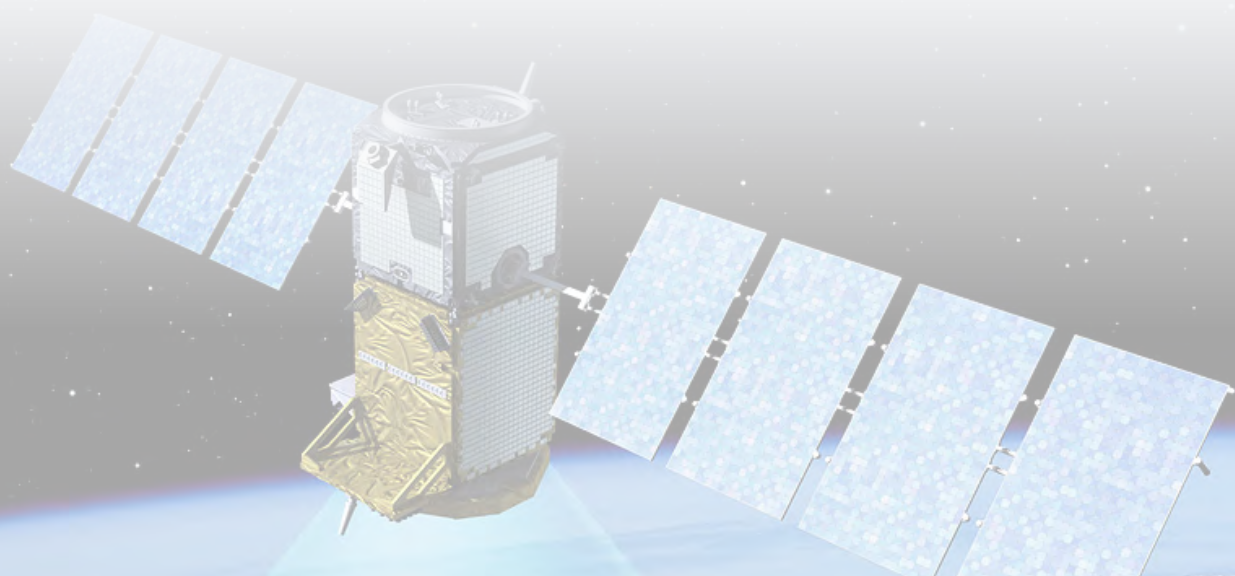
Planification stratégique et exécution des projets

Finances

Ressources Humaines

SMI

Activités Aéronautiques Nationales



Le Mot du Directeur Général



Désigné Directeur Général, le 11 novembre 2016 à Bamako au Mali, sur la base d'un ambitieux programme de redressement de l'Agence et d'une vision pour doter l'ASECNA des capacités de relever les défis du futur, j'ai été officiellement installé dans mes fonctions de Directeur Général de l'ASECNA le 3 janvier 2017. J'ai été porté à la tête de l'Agence sur la base d'un projet qui s'articule autour de cinq (5) principaux axes à savoir :

- ❖ Faciliter l'adhésion du plus grand nombre possible de pays Africains à l'Agence et concrétiser ainsi le concept d'un ciel unique pour l'Afrique ;
- ❖ Poursuivre la modernisation de sa gouvernance institutionnelle, organisationnelle et financière ;
- ❖ Valoriser le capital humain en mettant un accent particulier sur le genre ;
- ❖ Promouvoir les meilleures pratiques et développer la culture de l'excellence ;
- ❖ Assurer un haut niveau de la sécurité de la Navigation Aérienne et contribuer à l'amélioration de la sûreté de l'Aviation Civile.

A ce titre, la bonne gouvernance est le pilier de ma vision et de mon ambition pour l'Agence. C'est pourquoi la recherche de l'optimisation des ressources humaines et financières est mon leitmotiv depuis que j'ai pris les rênes de l'institution. Après quelques mois de mise en œuvre de cette politique de rigueur et de dialogue, les premiers résultats sont visibles, notamment à travers la restauration de la trésorerie de l'Agence, le retour progressif des équilibres macroéconomiques, la diligence des partenaires pour financer le Plan de Services et d'équipement de l'Agence pour les prochaines années et la grande confiance qu'accordent les plus Hautes Autorités des Etats à l'ASECNA.

A ce niveau, j'ai entamé la mobilisation de ressources financières à hauteur de plus de 400 milliards de FCFA pour financer le Plan de Services et d'Equipements (PSE) de l'ASECNA pour la période 2018-2021. Mon objectif est de renforcer sensiblement les capacités opérationnelles de nos centres pour satisfaire les exigences de nos clients que sont les compagnies aériennes et pour rendre notre espace aérien encore plus sûr.

En outre, face aux défis des futures mutations et évolutions technologiques dans le secteur de l'aviation civile, surtout au regard des ambitions continentales que je nourris pour l'ASECNA, j'ai accéléré les discussions avec nos partenaires de l'Union européenne dans la perspective de doter l'ASECNA de capacités autonomes de fournitures de services de navigation aérienne basés sur les données satellitaires à l'horizon 2021. A terme, l'ASECNA pourrait ainsi se positionner comme le leader de la fourniture de ce type de services sur le continent africain. Toutes ces initiatives visent la réalisation de mon ambition ultime qui est de construire un ciel unique pour l'Afrique, seule alternative pour permettre au continent de prendre en charge de façon efficace l'accroissement prévu du trafic aérien en Afrique au cours des prochaines années.

ETATS MEMBRES ET AÉROPORTS COMMUNAUTAIRES



PRÉSENTATION DE L'ASECNA





L'ASECNA, un exemple de coopération interafricaine et malgache

L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) a été créée à Saint-Louis du Sénégal le 12 décembre 1959. L'Agence est chargée de la conception, de la réalisation et de la gestion des réalisations et services ayant pour objet la transmission des messages techniques et de trafic, le guidage des aéronefs, le contrôle de la circulation aérienne, l'information en vol, la prévision et la transmission des informations dans le domaine météorologique, aussi bien pour la circulation en route que pour l'approche et l'atterrissage sur les aérodromes secondaires.

Établissement public à caractère international, elle rassemble 18 Etats membres dont 15 Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre, Madagascar, les Comores et la France.



Mission

Régie par la Convention de Dakar révisée, adoptée à Ouagadougou au Burkina Faso et signée à Libreville au Gabon le 28 avril 2010, l'ASECNA exerce à titre principal les activités communautaires prévues en son Article 2 et, à titre subsidiaire, gère les activités dites nationales au bénéfice des Etats membres pris individuellement (Articles 10 et 12).



Les activités communautaires

L'Agence a la charge d'un espace aérien de 16 100 000 km² (1,5 fois la superficie de l'Europe) couvert par cinq centres d'information en vol (FIR) (Antananarivo, Brazzaville, Dakar Océanique et Terrestre, Niamey, N'Djamena).

Elle y assure le contrôle de la circulation aérienne, le guidage des avions, la transmission des messages techniques et de trafic, l'information de vol, ainsi que le recueil des données, la prévision et la transmission des informations météorologiques.

Ces prestations couvrent aussi bien la circulation en route que l'approche et l'atterrissage.

Elle assure les aides terminales sur les 28 aéroports principaux (classés Article 2) des 17 Etats membres du continent, c'est-à-dire le contrôle d'aérodrome, le contrôle d'approche, le guidage du roulement des aéronefs au sol, l'aide radio et visuelle à l'approche et à l'atterrissage, les transmissions radio, les prévisions météorologiques, le bureau de piste et d'information aéronautique ainsi que les services de sécurité incendie.

Elle a en charge à ce titre, la maintenance de l'ensemble des installations nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes prestations (mais non des pistes).

Pour le contrôle en vol périodique des aides radioélectriques en route et des aides à l'atterrissage, l'ASECNA dispose d'un ATR 42 équipé d'un banc de calibration à la pointe de la technologie.



Les activités nationales

Au titre des contrats de délégation de gestion des Activités Aéronautiques Nationale (AAN) conformément à l'Article 10 de la Convention de Dakar, l'Agence peut se voir confier :

- par chacun des Etats membres : les services et installations aéroportuaires, de navigation aérienne, de lutte contre l'incendie et de météorologie aéronautique pour les aérodromes où ces missions ne sont pas prévues ;
- par les états non-membres : les services et installations aéroportuaires, de navigation aérienne, de lutte contre l'incendie et de météorologie aéronautique.

Ainsi, l'ASECNA a assuré en 2017, la gestion des Activités Aéronautiques Nationales de neuf Etats membres (Bénin, Burkina, Centrafrique, Gabon, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal et Tchad) qui ont signé des contrats de délégation de gestion des AAN avec elle.

Quant aux missions d'ingénierie, qui lui sont confiées par les Etats membres, l'Agence en assure l'exécution avec le concours de ses directions spécialisées.

Autres activités

L'Agence est aussi chargée de la gestion d'écoles de formation pour les besoins de l'aviation civile. Elle peut en outre assurer des prestations d'études et de services en rapport direct avec ses missions. C'est ainsi que l'Agence réalise, avec son avion laboratoire ATR 42, la calibration en vol des aides à la navigation aérienne pour de nombreux Etats africains non membres de l'Agence notamment en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est, au Maroc, aux Seychelles, à l'île Maurice, à la Réunion ainsi que dans la zone des Caraïbes.



ORGANISATION

Les organes statutaires

Le Comté des Ministres définit la politique générale de l'Agence. Il se réunit au moins une fois par an en session ordinaire.

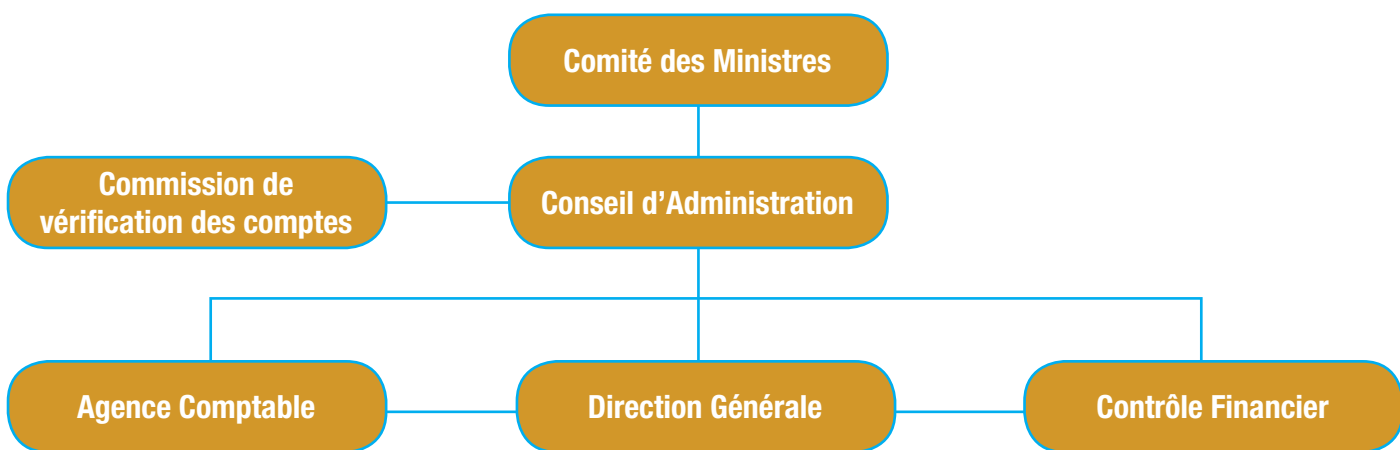
Le Conseil d'Administration prend les mesures nécessaires au fonctionnement de l'ASECNA, au moyen de délibérations relatives notamment aux budgets annuels de fonctionnement et d'équipement. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le Directeur Général, assisté de Directeurs, assure la gestion de l'Agence en exécution des décisions prises par les deux instances statutaires précitées. Il recrute tout le personnel de l'Agence à l'exception de l'Agent Comptable et du Contrôleur Financier et est responsable de sa gestion administrative. Il nomme dans chaque Etat membre un agent qui porte le titre de «Représentant». Cet agent est responsable des activités de l'Agence dans son Etat d'affectation.

L'Agent Comptable, nommé par le Conseil d'Administration après agrément du Comité des Ministres, tient la comptabilité générale et la comptabilité analytique d'exploitation. Il prépare le compte financier, qui est présenté au Conseil d'administration après avoir été soumis au contrôle de la Commission de Vérification des Comptes.

Le Contrôleur Financier, nommé par le Conseil d'Administration après agrément du Comité des Ministres, a une mission générale de contrôle de la gestion de l'établissement et de surveillance de toutes les opérations susceptibles d'avoir directement ou indirectement une répercussion économique et financière.

La Commission de Vérification des Comptes est composée de trois membres désignés par le Conseil d'administration. Elle établit, pour le Conseil d'Administration et pour chaque Ministre de tutelle, un rapport sur la régularité de la gestion comptable de l'Agence et formule des propositions motivées sur le quitus à donner à l'Agent Comptable.





LES SERVICES DE L'ASECNA EXTERIEURS AU SIEGE

Les Représentations : Dans chaque Etat membre (hormis la France), les missions de l'Agence sont assurées par une Représentation ayant à sa tête un Représentant nommé par le Directeur Général ; cet agent est responsable des activités de l'Agence dans son Etat d'affectation.

La Délégation de l'ASECNA à Paris assure essentiellement les missions suivantes pour le compte de la Direction Générale :

- ▄ liaison avec les Administrations aéronautiques et météorologiques, les organisations internationales, les compagnies aériennes ;
- ▄ recouvrement des redevances de route ;
- ▄ édition des informations aéronautiques ;
- ▄ achat et acheminement des fournitures et matériels pour les représentations et le Siège à Dakar.

La Délégation de l'Agence auprès de l'OACI, à Montréal représente l'Agence aux travaux de groupes d'experts de la navigation aérienne au Siège de l'OACI.

La Délégation de l'Agence auprès de l'Union Africaine (UA), créée dans la perspective de la mise en œuvre du ciel unique pour l'Afrique et de l'adhésion de nouveaux Etats à l'ASECNA

Les Délégations de Gestion des Activités Aéronautiques Nationales : Les activités aéronautiques nationales des pays ayant délégué leur gestion à l'ASECNA, sont gérées dans chacun des pays concernés par un Délégué du Directeur Général.





LES ECOLES DE L'ASECNA

EAMAC

L'Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC), créée en 1963 et basée à Niamey (Niger) est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Agence en matière de formation dans les domaines de la navigation aérienne, de la météorologie aéronautique, du transport aérien et de l'électronique et informatique. A ce titre, elle assure la formation des :

- Techniciens en Aviation Civile, en Météorologie, Transport Aérien
- Techniciens Supérieurs en Navigation Aérienne, Météorologie, Electronique et Informatique, Transport Aérien.
- Ingénieurs dans les spécialités Exploration de l'Aviation Civile, Electronique et Informatique, Météorologie.





LES ECOLES DE L'ASECNA

ERNAM

L'Ecole Régionale de la Navigation Aérienne et du Management (ERNAM) basée à Dakar (Sénégal) est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Agence en matière de formation dans les domaines :

- de la gestion de l'information aéronautique (AIM),
- de l'assistance à la navigation aérienne et à la météorologie,
- du génie civil ;
- de la comptabilité ;
- des finances,
- des ressources humaines ;
- de la gestion des projets ;
- de la bureautique ;
- des langues, etc.

Elle peut initier ou se voir confier d'autres formations

relevant de l'aviation civile, ou destinées à la satisfaction des besoins de l'Agence et des Etats membres, notamment à travers l'assistance au fonctionnement du Centre AVSEC de l'OACI.

L'école est spécialisée dans les domaines du management (des ressources et du système intégré de sécurité), de la gestion aéroportuaire, de la maîtrise des langues de travail de l'aviation (anglais et français), de l'outil informatique etc.

L'ERNAM assure ainsi la gestion du Centre régional de formation à la sûreté de l'aviation civile (Centre AVSEC/OACI de Dakar) institué dans le cadre d'un Memorandum d'Entente (MOU) signé entre l'ASECNA, l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC), pour l'amélioration et le renforcement de la sûreté indispensable au développement du transport aérien régional et international en Afrique



LES ECOLES DE L'ASECNA

ERSI

L'ERSI (Ecole Régionale de Sécurité Incendie), basée à Douala (Cameroun), est une école bilingue (français et anglais) créée en 1964, qui assure la formation des pompiers d'aérodrome, des techniciens (chefs d'équipes) et des techniciens supérieurs (Chefs de Section). Dotée d'un outil pédagogique de pointe (le SIMFIRE) qui lui permet de concevoir des programmes de formation sur mesure, l'ERSI dispose de moyens modernes pour assurer une formation de qualité à la lutte contre l'incendie. Elle révèle, ainsi, de plus en plus son importance stratégique dans la formation continue des cadres au sein de l'Agence, et au-delà, au niveau africain.





RESOLUTIONS DES INSTANCES STATUTAIRES

Réunions des Autorités de tutelle

61^{ème} Réunion du Comité des Ministres (29 juillet)

Rapport du Directeur Général

Au cours de ces Instances, Le Directeur Général a présenté le bilan consolidé des activités de l'année 2016 ainsi que les performances opérationnelles de l'Agence durant le premier semestre de l'année 2017.

Plan d'Orientations Stratégiques (POS)

La 61^{ème} session du Comité des Ministres a adopté un Plan d'Orientations Stratégiques (POS) qui vise à doter l'Agence d'un instrument pérenne et utilisable à long terme, à l'horizon 2030.

Le Comité a, en outre, adopté le Plan des Services et Equipements (PSE) 2018 – 2022, arrimé au Plan mondial de navigation aérienne de l'OACI (GANP). Ledit plan est subdivisé en trois phases. La phase 1 couvrant la période 2018-2022 pour un montant de 423,697 Mrds de FCFA. Les deux autres phases, données à titre indicatif, couvrent la période 2023-2027 pour la phase 2, et 2028-2032 pour la phase 3.

Rapport bilan du Président du Comité des Ministres

Désigné Président du Comité des Ministres de l'ASECNA lors de sa 59^{ème} session tenue en juillet 2016 à Yaoundé, le Ministre camerounais des Transports, Monsieur Alain Edgar MÉBÉ NGO'O, a fait le bilan à son action à ses pairs avant de passer

le témoin à mon homologue malgache.

De ce bilan, il ressort trois points essentiels : la désignation du Directeur Général, la Lettre de Mission au Directeur Général et la ratification de la nouvelle Convention relative à l'ASECNA, signée à Libreville en 2010 par tous les Etats membres, une première dans l'histoire de l'Agence

136^{ème} réunion du Conseil d'Administration (4-5 décembre 2017)

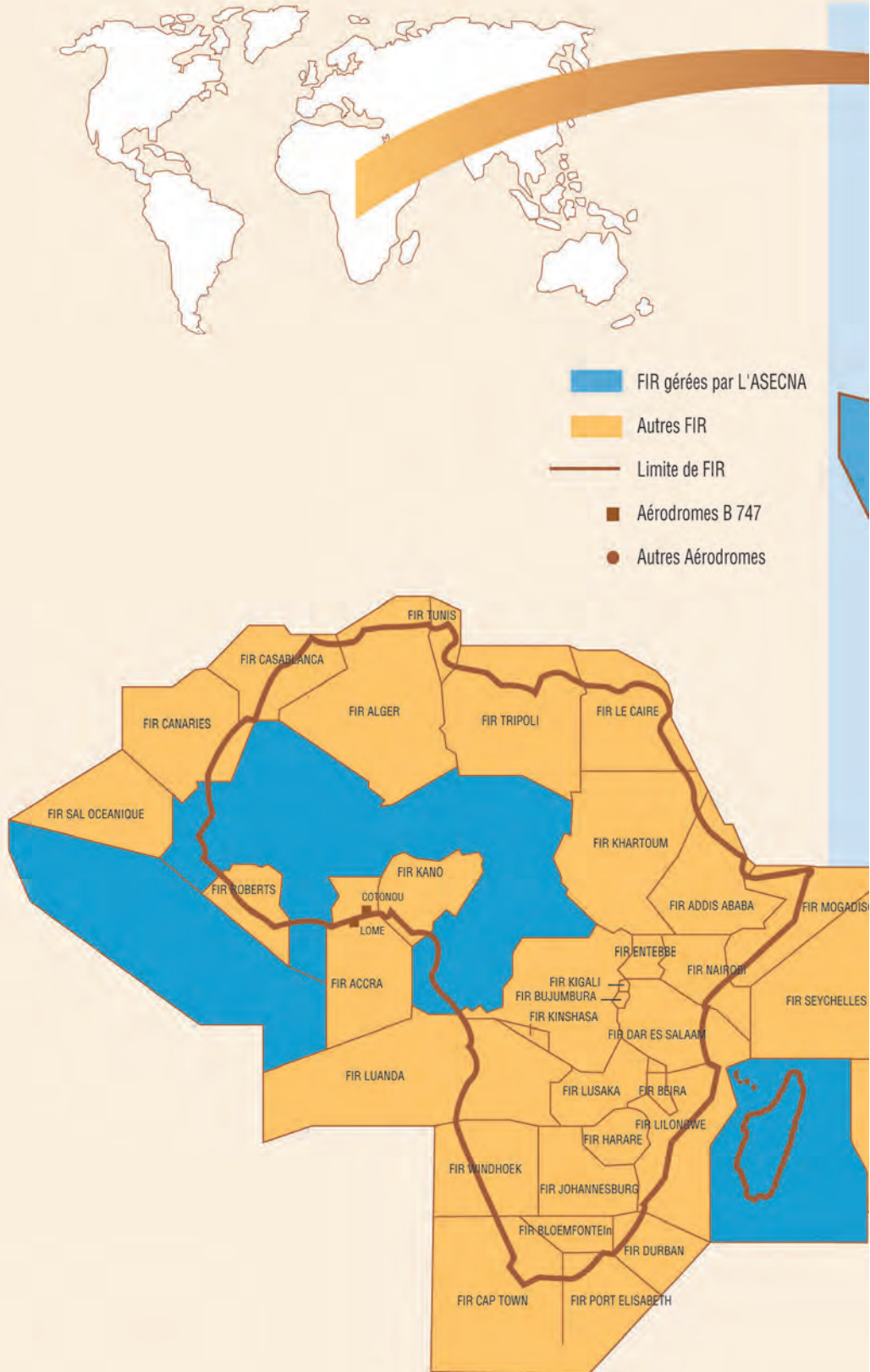
Le Conseil a adopté, notamment, le budget de l'année 2018 équilibré en recettes et en dépenses, pour un montant maximum en dépenses :

- De fonctionnement, à la somme de 201 105 581 00 FCFA
- D'investissement, à la somme de 105 722 858 510 FCFA pour ce qui concerne l'enveloppe des autorisations d'engagement (AE), et 84 701 000 000 FCFA au titre des dépenses d'équipement

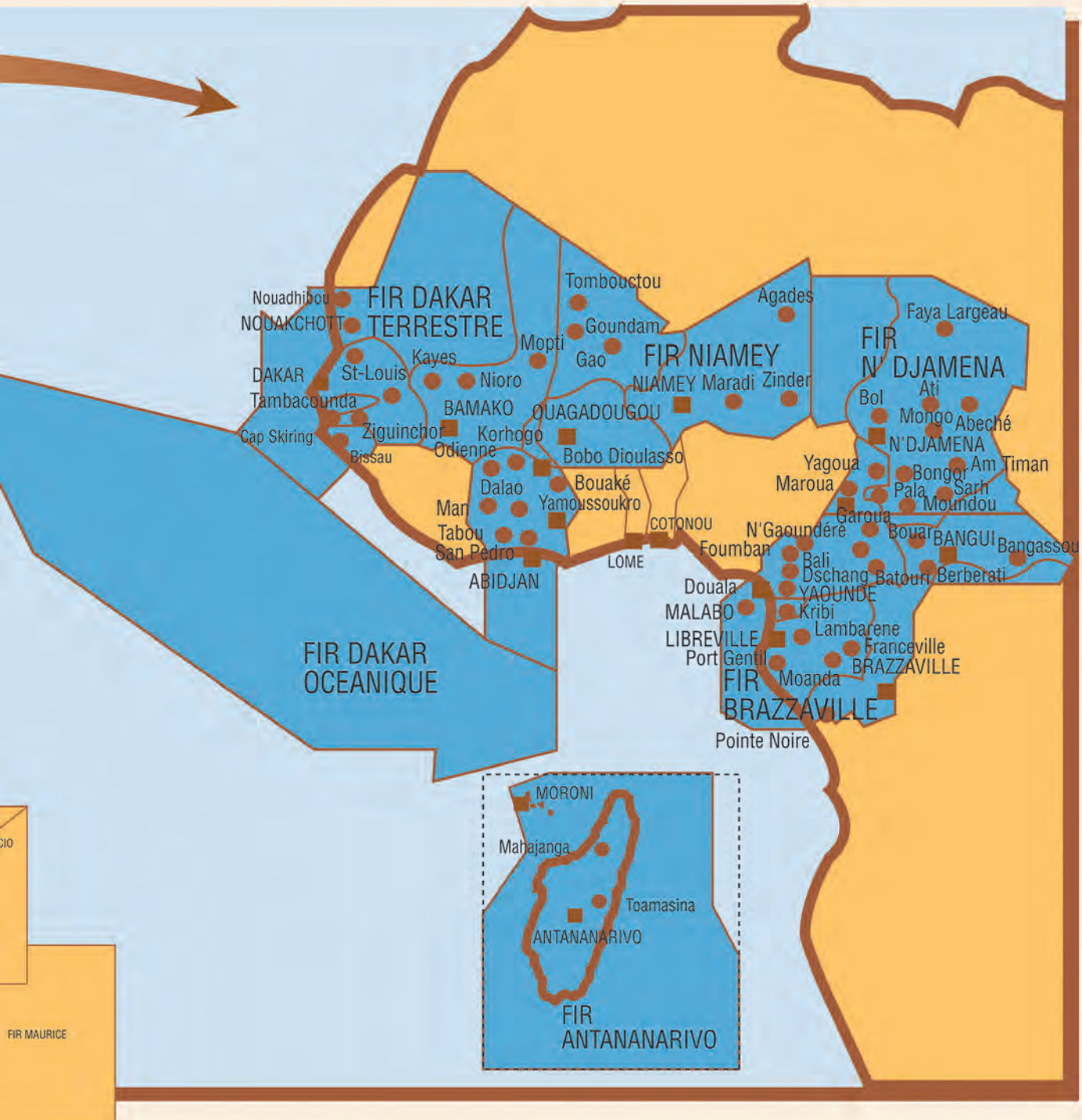
En outre, le Conseil a autorisé le Directeur Général à rechercher des financements externes à concurrence de 260 000 000 000 FCFA, ce qui correspond à une hypothèse de 40% du Plan de Services et d'Equipements (PSE) en autofinancement.

Enfin, le Conseil a félicité le personnel pour son sens des responsabilités, approuvé le Contrat d'entreprise signé entre l'ASECNA et ledit personnel, et chargé le Directeur Général de l'exécution du contrat dans la limite du cadrage budgétaire.

Espace aérien ASECNA (CARTE)



F.I.R : REGION D'INFORMATIONS DE VOL



COOPERATION





Relations avec les autres ANSP

Mécanisme ASQA d'évaluation par les pairs

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'activité du plan AFI pour la sécurité et à l'initiative de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), une réunion des fournisseurs africains de services de la navigation aérienne s'est tenue du 03 au 05 mai 2017, à Freetown en Sierra Leone.

Il s'agit d'un mécanisme d'évaluation par les pairs lancé en février 2015, afin d'aider les fournisseurs africains de services de la navigation aérienne à créer un cadre formel de coopération qui permette d'améliorer leurs prestations aux usagers de l'air, à l'instar de IATA Operational Safety Audit (IOSA) pour les transporteurs aériens et Airport Excellence (APEX) pour le conseil international des aéroports.

Coordination régionale et interrégionale

En 2017, l'Agence a renforcé son partenariat avec les organismes fournisseurs de service de navigation aérienne dans les volets suivants :

- La gestion du réseau AFISNET avec le projet de re-engineering du réseau dans le cadre du SNMC avec l'appui de l'OACI ;
- La coopération avec les gestionnaires des réseaux VSAT de la région AFI (NAFISAT, SADC-2, CAFSAT)
- La coopération avec les partenaires de la région CAR/SAM pour assurer l'interconnexion et l'interopérabilité avec les réseaux VSAT de ladite région et renforcer la disponibilité des services de télécommunications aéronautiques ;
- La participation aux différentes réunions régionales internationales (APIRG, AFI ANSP, CNMC, SNMC, SAT, SAT-FIT, IUT, UAT, OMM, ...);



Relations avec les usagers de l'air

Plusieurs panels techniques ont été organisés avec l'IATA pour définir les modalités d'un partenariat nouveau. Le Directeur Général a également eu une séance de travail avec le Directeur Général et CEO de l'IATA, en marge de la 73^{ème} Réunion Générale Annuelle de l'IATA et du Sommet Mondial du Transport Aérien pour définir ensemble une vision pour un partenariat futur bénéfique aux deux institutions.

Relations avec les partenaires financiers

Après plusieurs années de relations difficiles avec les partenaires financiers qui ont contraint l'Agence à recourir à l'autofinancement, le Directeur Général a lancé au cours de l'année 2017 une démarche de rapprochement qui a abouti à des rencontres avec divers partenaires traditionnels de l'Agence dont la BEI, l'AFD, la SFI et BNP/PARIBAS. Des missions conduites par Monsieur Mohamed MOUSSA personnellement se sont également rendues auprès de la BDEAC et de la BAD. Ces échanges augurent d'une reprise rapide du partenariat avec ces institutions et devraient aboutir bientôt à la signature de conventions

Partenariats stratégiques

Protocole d'accord avec la DGAC française

Ce protocole d'accord, paraphé le 24 avril par Monsieur Mohamed MOUSSA et le Directeur de l'Aviation Civile Française, définit les principaux axes de la coopération entre les deux institutions pour la période 2017-2021. Compte tenu de son importance particulière, un accord spécifique EAMAC/ENAC sera conclu pour prendre en compte le volet formation. Des discussions sont également en cours avec la partie française pour l'acquisition d'un nouvel avion de calibration

Signature d'une convention avec l'ANAG de Guinée

Le Directeur Général, Monsieur Mohamed MOUSSA a procédé le 13 juin 2017, à la signature d'une convention de coopération avec Monsieur Dianté KEITA, Directeur Général de l'Agence de Navigation Aérienne de Guinée (ANAG). Ce document fixe les conditions de partenariat entre les deux institutions, notamment, pour des formations en sûreté qui seront assurées à partir de 2018 par l'ERNAM au profit de cadres guinéens.



Les organisations internationales

OACI

Le Directeur Général a déjà eu plusieurs rencontres de concertations avec Dr Olumuyiwa Bernard ALIU, Président du Conseil de l'OACI, pour faire le point de la coopération entre l'ASECNA et l'OACI en vue de l'amélioration continue de la qualité des services de navigation aérienne dans les espaces aériens gérés par l'Agence et dans la région AFI en général. A ces occasions, il a également partagé avec le Président du Conseil de l'OACI l'objectif de réalisation d'un ciel unique pour l'Afrique.

CAFAC (Commission Africaine de l'Aviation Civile)

Monsieur Mohamed MOUSSA eu une séance de travail avec la Secrétaire Général de la CAFAC au sujet de sa vision qui est celle d'un ciel africain « sans frontières » avec une réglementation harmonisée et une structure homogène de l'espace aérien supérieur.

CANSO (Conférence de l'Organisation des Services de Navigation Aérienne Civile)

Le partenariat avec les autres fournisseurs de services de navigation aérienne a également été pris en compte à travers une réunion de travail avec le Président de CANSO.

Union Africaine

Par Résolution n°2017 CM 61-9 du 29 juillet 2017, le Comité des Ministres a donné son accord quant à la création d'une Délégation de l'ASECNA auprès de l'Union Africaine, avec Siège à Addis-Abeba (Ethiopie), et a demandé au Directeur Général de lui rendre compte des dispositions prises à cet effet. En termes de rencontres et participations à des réunions organisées par la Commission de l'Union Africaine, les actions suivantes ont été notamment menées :

- Première réunion du Comité Technique Spécialisé sur les infrastructures, les transports, le tourisme et l'énergie, du 13 au 17 mars 2017, à Lomé ;
- Rencontre avec les Autorités tchadiennes, du 07 au 10 avril 2017, à N'Djaména ;
- Rencontre avec le Président de la Commission de l'UA, du 02 au 07 juillet 2017, à Addis-Abeba ;
- Rencontre avec les Autorités congolaises, du 08 au 14 novembre 2017, à Brazzaville ;
- Première réunion du sous-comité sur les transports du CTS, 3ème Réunion du Groupe de travail ministériel sur le Marché Unique de Transport Aérien (MUTAA) en Afrique, du 03 au 10 décembre 2017, à Addis-Abeba.

STATISTIQUES AERIENNES



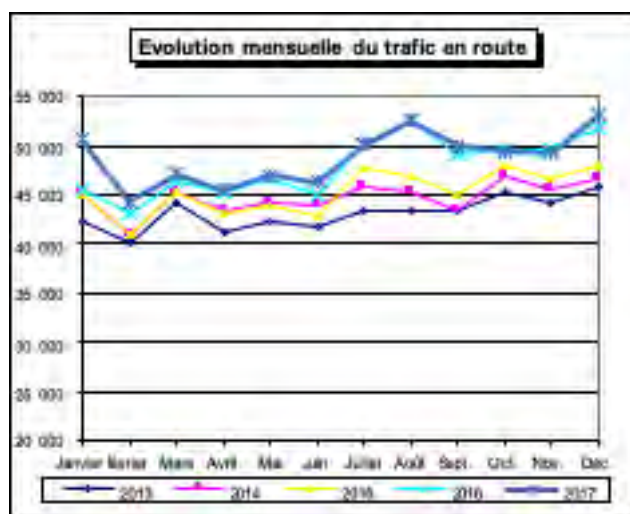
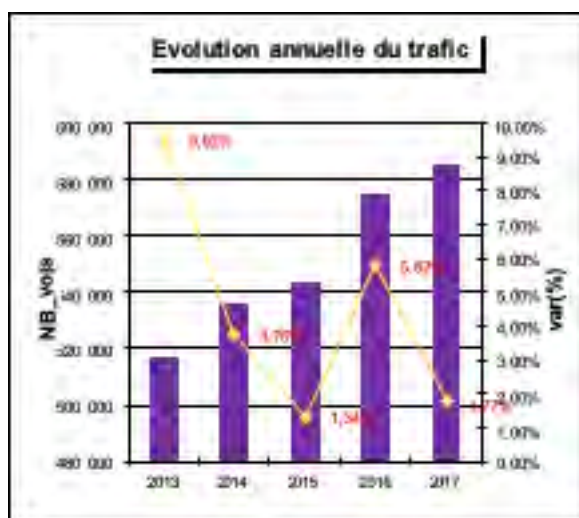


STATISTIQUES AERIENNES EN 2017

Le trafic aérien (ARR+DEP+SUR) est comptabilisé par le nombre de vols d'aéronefs réalisé au niveau des régions de contrôle et d'information en vol. Ici, il s'agit des vols quantifiés au niveau des Centres de Contrôle régionaux (CCR) de l'ASECNA.

	Nombre de vols	Taux de croissance
2013	516 797	9,52%
2014	536 253	3,76%
2015	543 439	1,34%
2016	575 040	5,82%
2017	585 234	1,77%

Le trafic aérien en route enregistré au niveau des centres ASECNA a connu une croissance moyenne de 3,16% par an de 2013 à 2017



Centres	2013	2014	2015	2016	2017	%16/15	%17/16
ANTANANARIVO	37 659	38 200	38 344	43 316	47 534	12,97%	9,74%
BRAZZAVILLE	67 574	72 094	71 567	72 074	68 221	0,71%	-5,35%
DAKAR	79 058	78 533	76 101	78 710	80 997	3,43%	2,91%
NDJAMENA	42 745	45 774	43 550	41 301	41 400	-5,16%	0,24%
NIAMEY	63 224	70 552	75 464	76 644	82 026	1,56%	7,02%
ABIDJAN	39 727	39 652	40 813	42 755	45 178	4,76%	5,67%
BAMAKO	25 751	24 746	23 973	26 109	30 497	8,91%	16,81%
COTONOU	3 232	3 815	8 399	20 256	11 470	141,17%	-43,37%
LOME	2 840	4 251	13 398	29 583	32 146	120,80%	8,66%
DOUALA GAROUA YAOUNDE	52 128	53 002	52 857	49 607	48 697	-6,15%	-1,83%
LIBREVILLE PORT-GENTIL	40 862	41 301	39 103	36 615	33 464	-6,36%	-8,61%
NOUAKCHOTT NOUADHIBOU	38 372	40 920	39 381	38 184	41 392	-3,04%	8,40%
OUGADOUGOU BOBO-DIOULASSO	23 625	23 413	20 489	19 886	22 212	-2,94%	11,70%
TOTAL	516 797	536 253	543 439	575 040	585 234	5,82%	1,77%

Le trafic aérien en route enregistré au niveau des Centres de Contrôles Régionaux est en progression modérée en 2017 comparée à la forte croissance observée en 2016 qui était de 5,82%. Avec 585.234 vols gérés en 2017 contre 575.040 vols en 2016, l'année 2017 est marquée par une hausse du trafic de 1,77% par rapport à 2016.

L'analyse du trafic aérien en route est faite par la suite par nature du trafic, courant régional de trafic et par type d'avions.

Analyse du trafic par nature de vol (ARR/DEP et SUR)

La caractérisation du trafic aérien par nature de trafic, c'est-à-dire par vols arrivées et départs (ARR/DEP), et survols purs (SURVOL) se présente en 2017 comme suit :

- 63% des vols représentent les ARR/DEP ; ils portent sur l'activité des plates-formes aéroportuaires. Le nombre de ces vols connaît un accroissement de 3,80% par rapport à 2016 (néanmoins 2 points de mois rapporté à la croissance connue en 2016). En effet, les centres où ce type de trafic est dense enregistrent des baisses dudit nature, notamment Brazzaville, Libreville et Cotonou.
- 37% des vols enregistrés concernent les SURVOLS qui baissent de 1,56% au regard de 2016 suite essentiellement à des régressions du trafic sur Brazzaville, Dakar, Ndjamena, Abidjan et Bamako ; ces vols enregistrent une croissance annuelle moyenne de 3,95 % sur les 5 dernières années.

Nature du vol	2013	2014	2015	2016	2017	%16/15	%17/16	TCAM	Part_16	Part_17
ARR/DEP	333 495	344 793	340 219	357 652	371 230	5,12%	3,80%	2,72%	62,20%	63,43%
SURVOLS	183 302	191 460	203 220	217 388	214 004	6,97%	-1,56%	3,95%	37,80%	36,57%
Total	516 797	536 253	543 439	575 040	585 234	5,82%	1,77%	3,16%	100,00%	100,00%

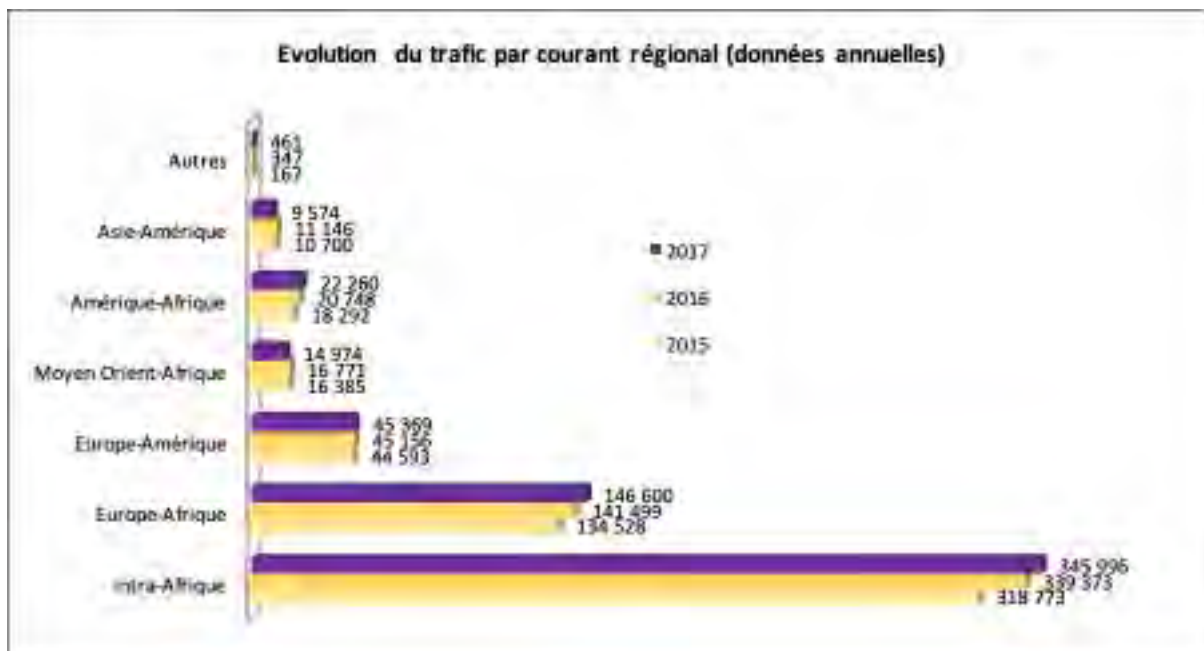
Les principaux courants de trafic aérien

La répartition du trafic aérien en route global par courant de trafic montre que les échanges entre pays africains restent majeurs avec 59% du trafic total, suivies des relations avec les pays européens avec 25% du total.

Courant régional	Typetrafic	2013	2014	2015	2016	2017	%16/15	%17/16	TCAM	part_17/ courant	part 2017 /total
Intra-Afrique	ARR/DEP	273 289	283 703	280 879	294 282	302 637	4,77%	2,84%	2,58%	87,47%	59,12%
	Survols	32 442	33 045	37 894	45 091	43 359	18,99%	-3,84%	7,52%	12,53%	
	Cumul	305 731	316 748	318 773	339 373	345 996	6,46%	1,95%	3,14%		
Europe-Afrique	ARR/DEP	52 989	53 085	51 628	51 602	54 075	-0,05%	4,79%	0,51%	36,89%	25,05%
	Survols	76 230	78 586	82 900	89 897	92 525	8,44%	2,92%	4,96%	63,11%	
	Cumul	129 219	131 671	134 528	141 499	146 600	5,18%	3,60%	3,21%		
Europe-Amérique	Survols	41 358	44 507	44 593	45 156	45 369	1,26%	0,47%	2,34%		7,75%
Moyen-Orient - Afrique	ARR/DEP	4 260	5 038	5 615	8 434	10 362	50,20%	22,86%	24,88%	46,55%	3,80%
	Survols	12 844	13 011	12 677	12 314	11 898	-2,86%	-3,38%	-1,89%	53,45%	
	Cumul	17 104	18 049	18 292	20 748	22 260	13,43%	7,29%	6,81%		
Amérique-Afrique	ARR/DEP	2 957	2 967	2 096	3 334	4 156	59,06%	24,66%	8,88%	27,75%	2,56%
	Survols	11 989	13 328	14 289	13 437	10 818	-5,96%	-19,49%	-2,54%	72,25%	
	Cumul	14 946	16 295	16 385	16 771	14 974	2,36%	-10,71%	0,05%		
Asie-Amérique	Survols	8 034	8 837	10 700	11 146	9 574	4,17%	-14,10%	4,48%		1,64%
Europe-Asie	Survols	5	4	5	5	2		-60,00%	-20,47%		0,00%
Divers	ARR/DEP										0,08%
	Survols	400	142	162	342	459	111,11%	34,21%	3,50%		
	Cumul	400	142	162	342	459	111,11%	34,21%	3,50%		
TOTAL		516 797	536 253	543 438	575 040	585 234	5,82%	1,77%	3,16%		

La répartition de l'activité aérienne par courant de trafic est comme suit :

- la zone intra Afrique reste en progression malgré une contraction de la croissance (1,95%) et une baisse de 5 points par rapport à 2016 ; En effet, les ARR/DEP constituant l'essentiel de ce trafic avec 87% de celui-ci n'ont augmenté que de 2,84% contre 4,77% en 2016. Ce ralentissement de croissance est, de plus accentué par une baisse du trafic entre les pays africains non membres de l'ASECNA et les autres continents de 3,84% alors qu'en 2016 les survols de ce courant avait augmenté de 18,99% ;
- le courant Europe - Afrique qui représente le quart du trafic est aussi en progression de 3,60% contre 5,18% entre 2015 et 2016 ; ce ralentissement de la croissance s'explique essentiellement par le ralentissement de 5 points de l'activité entre les Etats africains non membres de l'ASECNA et l'Europe (63% de ce courant de trafic) ; en effet la croissance des survols relevant de courant de trafic est de 8,44% en 2016 à 2,92% en 2017 ; enfin, l'on note cependant une croissance significative de 4,79% du trafic entre les pays membres de l'ASECNA et l'Europe ;
- le courant Europe - Amérique représentant 8% du trafic global voit également sa croissance s'estomper, elle est de 0,47% contre 1,26% en 2016. Cette zone concerne essentiellement les mouvements entre l'Europe et l'Amérique du sud contrôlés sur la FIR Dakar Océanique avec les routes du Corridor Océanique, et donc ne concerne que les survols.
- le niveau du courant Asie - Afrique représentant 3,80% du trafic enregistre une hausse de 7,29% contre 13,43% en 2016. Ce sont essentiellement les échanges entre les Etats membres et le Moyen-Orient qui maintiennent ce courant de trafic à la hausse.
- le courant Amérique - Afrique qui représente 2,54% du trafic global décroît de 10,71% alors qu'il était en croissance de 2,36 en 2016. En effet, 72% de ce courant concernent les échanges entre les pays non membres de l'ASECNA et l'Amérique du Nord qui régressent traduisant une baisse du trafic de 19,49%.



Les principaux types d'avions utilisés

A partir d'une typologie des aéronefs en fonction de leurs poids (léger, moyen, lourd), on peut dresser un tableau répartissant le trafic au cours des huit premiers mois selon la masse de l'avion.

Type_Appareil	Typetraffic	2013	2014	2015	2016	2017	%16/15	%17/16	Part/Typetraffic	Part 2017/total
Gros Porteur	ARR/DEP	63 256	62 418	61 951	68 536	73 178	10,63%	6,77%	30,62%	40,83%
	Survols	140 013	148 477	156 634	166 363	165 787	6,21%	-0,35%	69,38%	
	Cumul	203 269	210 895	218 585	234 899	238 965	7,46%	1,73%	100,00%	
Moyen Porteur	ARR/DEP	224 782	235 745	236 251	246 659	250 774	4,41%	1,67%	84,01%	51,01%
	Survols	42 815	42 476	45 995	50 388	47 744	9,55%	-5,25%	15,99%	
	Cumul	267 597	278 221	282 246	297 047	298 518	5,24%	0,50%	100,00%	
Petit Porteur	ARR/DEP	45 457	46 630	42 017	42 457	47 278	1,05%	11,36%	99,01%	8,16%
	Survols	474	507	591	637	473	7,78%	-25,75%	0,99%	
	Cumul	45 931	47 137	42 608	43 094	47 751	1,14%	10,81%	100,00%	
TOTAL		516 797	536 253	543 439	575 040	585 234	5,82%	1,77%		100,00%

Quel que soit les types d'avions, les ARR/DEP connaissent des croissances significatives alors que les SURVOLS régressent.

Les moyens porteurs constituent toujours la moitié des avions gérés dans l'espace ASECNA et enregistrent une croissance de 0,50% en 2017 contre 5,24% en 2016 soit une baisse de 4 points qui s'explique par un ralentissement de trafic des ARR/DEP représentant 84% du trafic de ce type d'avion.

Le trafic des gros porteurs (41% du trafic) croit de 1,73%, soit une diminution de la croissance due à une régression des survols (représentant 69% dudit porteur) de 0,35%.



EVOLUTION DU TRAFIC D'AEROPORT MOUVEMENTS COMMERCIAUX, PASSAGERS (Hors transit) et FRET

Après une année 2016 pénalisée par le repli continu des cours des matières premières une conjoncture internationale peu enviable, en 2017 la croissance économique de l'Afrique rebondit à 3,4% et est portée par une amélioration progressive de la situation morose des pays exportateurs de produits de base (poursuite du redressement des cours de matière première) et des pays exportateurs de pétrole (légère hausse du prix du baril).

L'évaluation de l'activité aérienne sur l'année 2016, porte essentiellement sur le trafic commercial en termes de mouvements, passagers (y compris le transit) et frets enregistrés sur les plates-formes dans le périmètre de l'ASECNA dans le cadre des activités communautaires (article 02 de la convention relative à l'ASECNA).

L'année 2017 est marquée par une croissance des principaux indicateurs du trafic, par rapport à l'année 2016 au niveau des aéroports relevant des activités communautaires. Une croissance nettement plus faible que celle enregistrée dans le reste du monde en raison d'un secteur de transport aérien dans un environnement peu propice.

Une cherté et une désorganisation du transport aérien caractérise le secteur avec des coûts de vols

très élevés, des escales de plusieurs heures et des détours par plusieurs pays surtout quand il s'agit des vols intracontinentaux. A cela s'ajoutent une taxation excessive et des barrières protectionnistes des espaces aériens nationaux.

Un service peu désirable avec des prix de base hors taxe de billet auquel s'ajoute des frais et des taxes faisant grimper ce prix. En Afrique chaque Etat perçoit des redevances et des taxes afin de recouvrer les coûts de la fourniture d'installations, de services aéronautiques aux aéroports et à la navigation aérienne, mais aussi pour remplir les caisses publiques. Ces différentes taxes et redevances imposées par chaque Etat contribuent aux prix élevés des billets, surtout pour les liaisons internes.

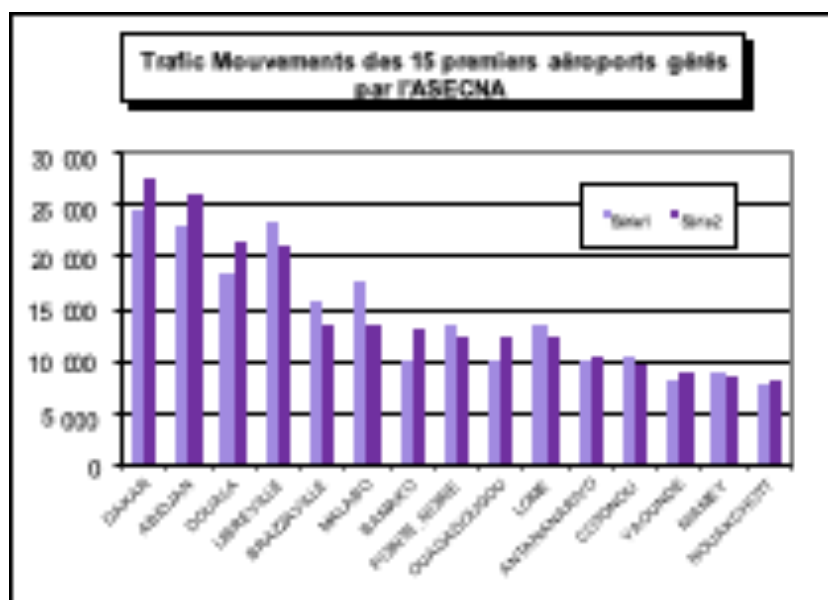
Cette situation engendre des baisses de revenus des compagnies aériennes qui par conséquent investissent moins. Ces taxes réduisant le rendement potentiel de l'investissement, les exploitants aériens n'augmentent pas leur flotte comme ils l'avaient prévu. Ils offrent moins de vols, ce qui entraîne des tarifs encore plus élevés. A cela s'ajoute le coût du kérosène en Afrique qui est le plus cher du reste du monde pour les compagnies aériennes.

Evolution du trafic Mouvements Commerciaux (hors Cotonou)

Le trafic des mouvements d'avions (ARR+DEP) enregistré fait apparaître une hausse de 1,19% par rapport à 2016 sur l'ensemble des aéroports relevant des activités communautaires (hors trafic Cotonou). En effet, les plateformes de Dakar

(12,57%), Abidjan (12,35%) et Douala (16,52%) qui sont les plus importantes en termes de mouvements d'avions enregistrent une activité en croissance très significative, tandis que celles de Libreville (-10,03%), Brazzaville (-14,43%) et Malabo (-23,42%) qui suivent en termes de trafic baissent et réduisent la croissance observée du trafic.

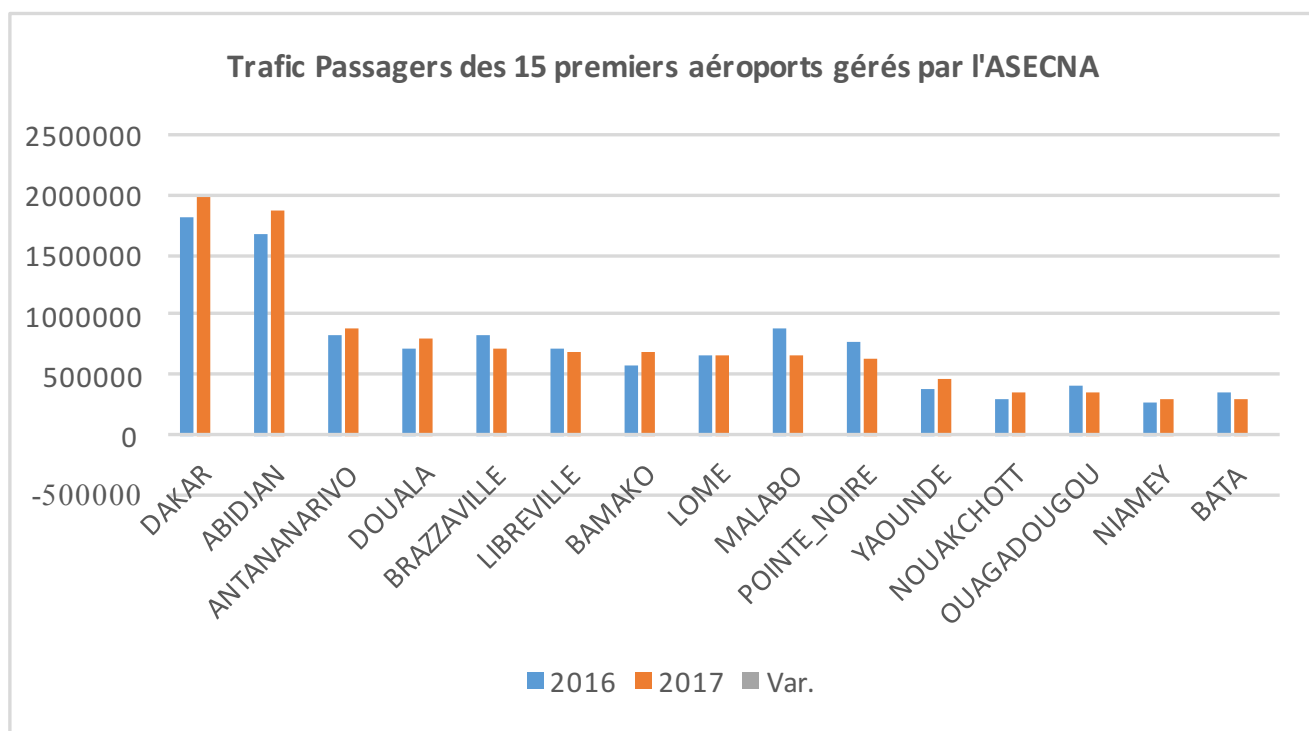
Top 15 des aéroports en termes de Mouvements commerciaux d'avions			
Aéroports	2016	2017	Var.
DAKAR	24 435	27 507	12,57%
ABIDJAN	23 130	25 987	12,35%
DOUALA	18 419	21 461	16,52%
LIBREVILLE	23 334	20 994	-10,03%
BRAZZAVILLE	15 875	13 585	-14,43%
MALABO	17 591	13 471	-23,42%
BAMAKO	10 076	13 118	30,19%
POINTE_NOIRE	13 567	12 420	-8,45%
OUAGADOUGOU	10 118	12 392	22,47%
LOME	13 659	12 258	-10,26%
ANTANANARIVO	10 228	10 507	2,72%
COTONOU	10 340	9 734	-5,86%
YAOUNDE	8 214	8 985	9,39%
NIAMEY	8 809	8 719	-1,02%
NOUAKCHOTT	7 868	8 224	4,52%



Evolution du trafic Passagers (Hors transit et trafic Cotonou)

Malgré la cherté du prix du billet pour des raisons cités plus haut, l'on assiste cependant à une croissance en 2017 du nombre de demandeurs de voyager liée à une activité économique qui s'améliore. En effet, avec 12.503.893 passagers en 2017 contre 12.342.107 en 2016 au niveau des aéroports relevant des activités communautaires, le nombre de passagers (hors transit et trafic Cotonou) a augmenté de 1,31% en 2017 alors qu'en 2016 ce nombre avait baissé par rapport à 2015 (-0,82%).

Top 15 des aéroports en termes de Passagers commerciaux			
Aéroports	2016	2017	Var.
DAKAR	1 796 882	1 965 223	9,37%
ABIDJAN	1 667 494	1 865 292	11,86%
ANTANANARIVO	827 302	890 591	7,65%
DOUALA	715 025	805 557	12,66%
BRAZZAVILLE	839 508	722 633	-13,92%
LIBREVILLE	714 015	690 224	-3,33%
BAMAKO	588 196	686 431	16,70%
LOME	666 343	661 088	-0,79%
MALABO	886 559	657 287	-25,86%
POINTE_NOIRE	776 511	628 582	-19,05%
YAOUNDE	395 904	472 241	19,28%
NOUAKCHOTT	309 435	350 373	13,23%
OUAGADOUGOU	415 038	347 629	-16,24%
NIAMEY	285 615	304 618	6,65%
BATA	343 140	296 398	-13,62%



Cette hausse du trafic est à mettre à l'actif du trafic enregistré sur Dakar (9,37%), Abidjan (11,86%), Antananarivo (7,65%) et Douala (-13,92%), Bamako (-16,73%), Yaoundé (19,28%), Nouakchott (13,23%). Il existe cependant des baisses de passagers transportés sur les plateformes suivantes : Brazzaville (-13,92%), Libreville (-3,33%), Malabo (-25,86%), Pointe-Noire (-19,05%).

Evolution du trafic Fret

(Hors trafic Cotonou)

Le tonnage de fret enregistre une hausse de 2,42% sur l'ensemble des aéroports article 2, avec 171.260 tonnes contre 167.208 en 2016. Les plateformes qui sont les plus actives en termes de quantité de fret transporté sont celles d'Abidjan, Douala, Antananarivo et Bamako avec respectivement 18,55%, 14,60%, 8,90% et 13,58%. Le site cde Dakar enregistrant la quantité la plus importante enregistre une baisse de 1,19%.

Top 15 des aéroports en termes de Tonnage de fret transporté			
Aéroports	2016	2017	Var.
DAKAR	33 186	32 792	-1,19%
ABIDJAN	19 707	23 362	18,55%
DOUALA	15 592	17 868	14,60%
ANTANANARIVO	12 729	13.862	8,90%
LIBREVILLE	13 739	12 138	-11,65%
BAMAKO	9 650	10 960	13,58%
OUAGADOUGOU	8 637	9 898	14,60%
NIAMEY	5 074	6 602	30,11%
BRAZZAVILLE	11 324	6 535	-42,29%
YAOUNDE	6 574	6 265	-4,69%
POINTE_NOIRE	8 003	5 185	-35,22%
LOME	4 233	4 854	14,68%
TOAMASINA	4 577	4 577	0,00%
NOUAKCHOTT	4 961	4 487	-9,55%
BANGUI	2 919	2 660	-8,86%



EXPLOITATION : ACTIVITES ET PERFORMANCES





Performances des services ATS

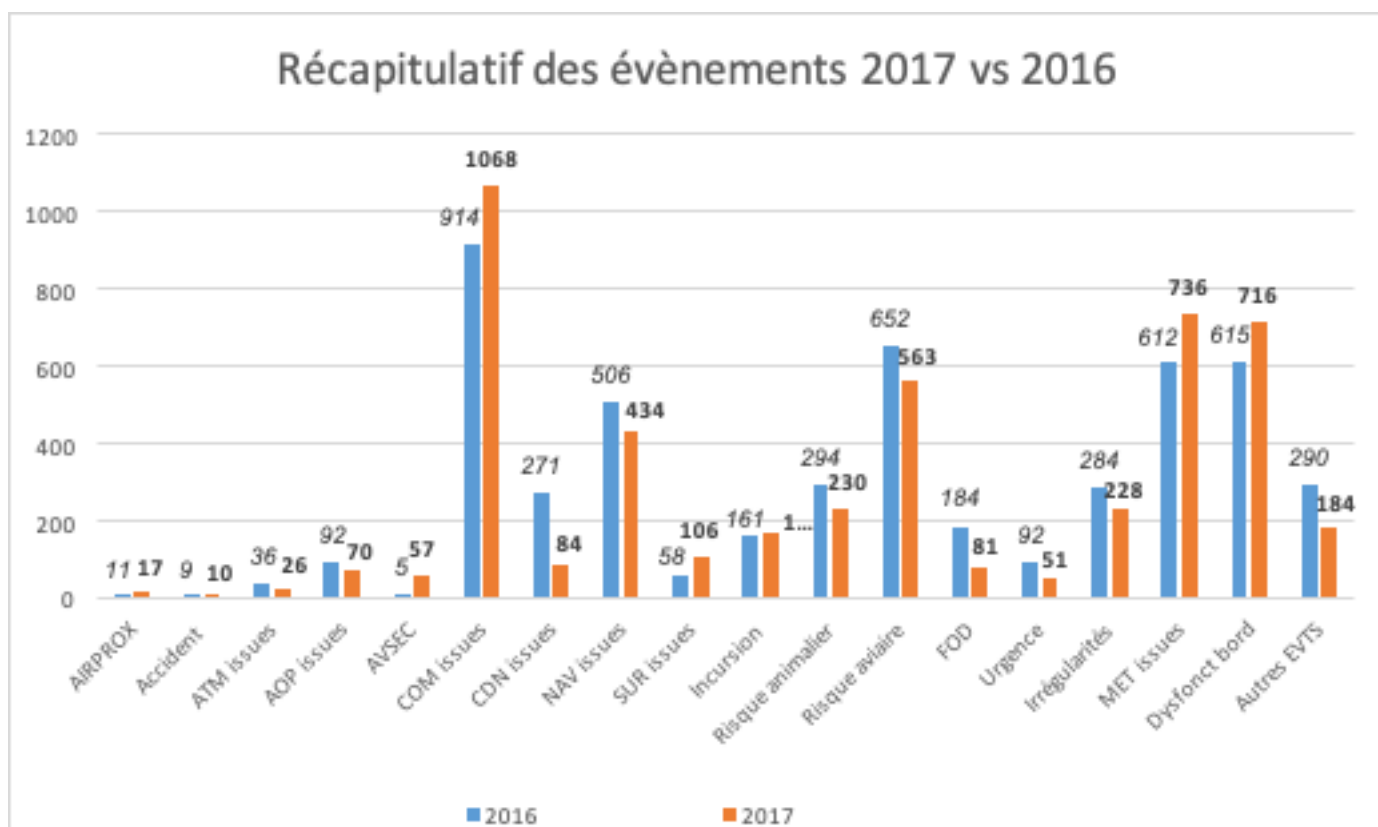
Les performances sécurité de l'ATS se mesurent par rapport aux événements sécurité enregistrés sur les aéroports et dans les espaces aériens.

La notification des événements est faite soit par les centres opérationnels, soit par les équipages, majoritairement à travers l'IATA.

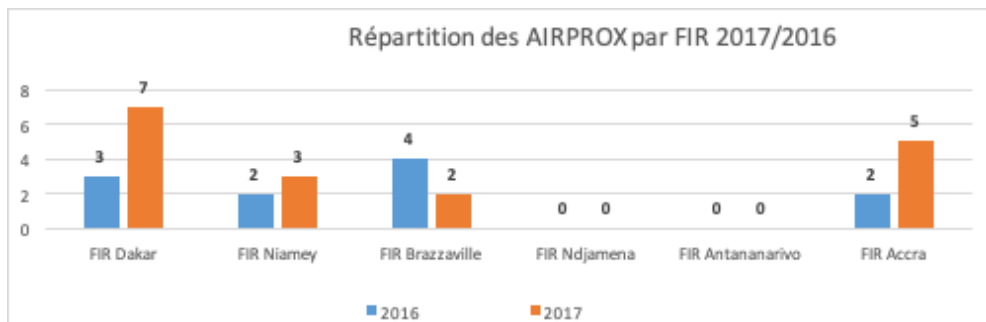
A la date du 31 décembre 2017, 4827 événements

sécurité ont été enregistrés dans les centres ATS contre 5441 événements sécurité en 2016 soit une baisse de 11%. Le graphique ci-dessous récapitule les événements par catégorie de 2017 par rapport à 2016.

L'on peut noter une augmentation de 55% du nombre d'AIRPOX de 2017 par rapport à 2016.



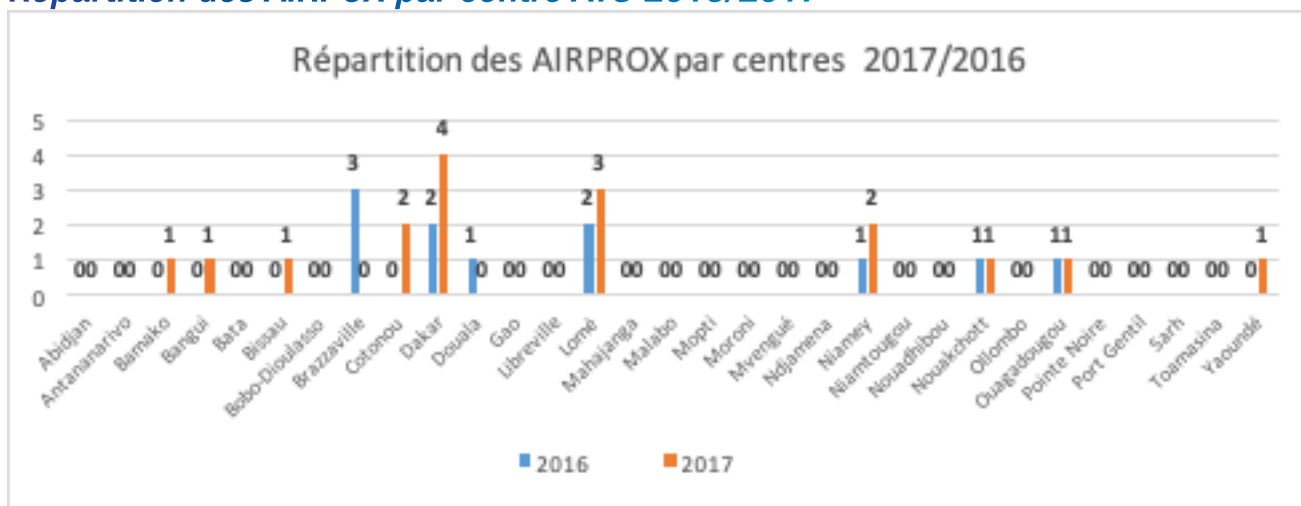
Répartition des AIRPROX par FIR 2016/2017



Les FIR de Dakar et d'Accra ont enregistré le plus grand nombre d'AIRPROX en 2017 avec respectivement 7 et 5 AIRPROX. En 2016, les FIR de Brazzaville et Dakar avec respectivement 4 et 3 AIRPROX étaient les plus prolifiques en AIRPROX.

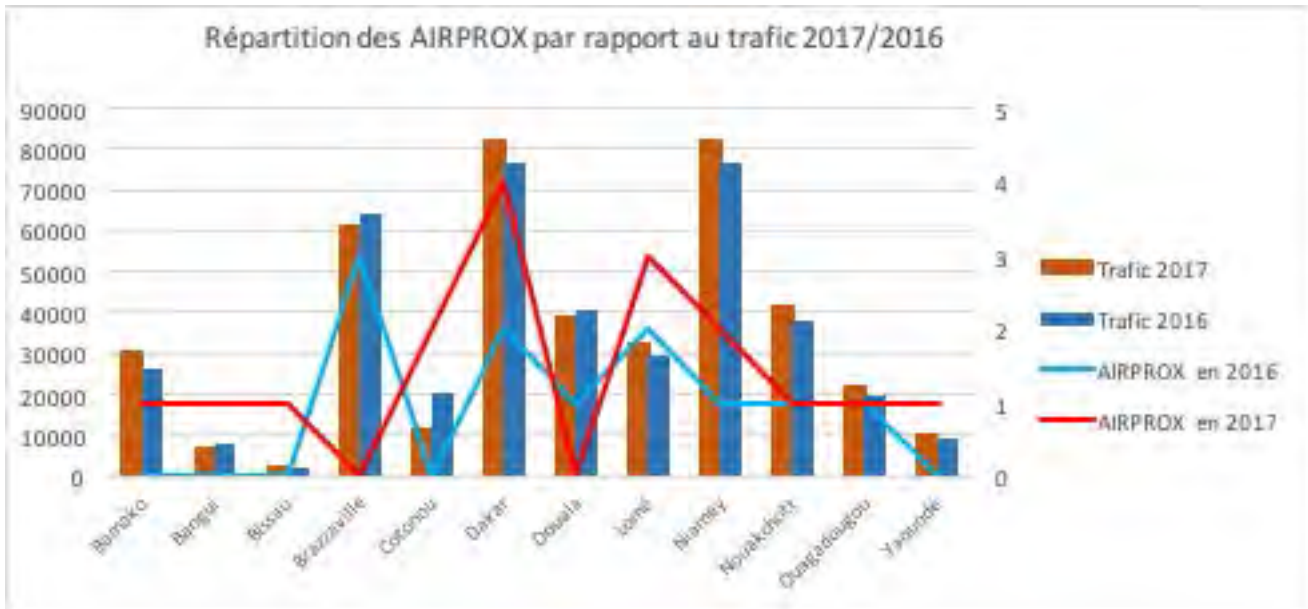
Les FIR de Ndjamena et d'Antananarivo n'ont enregistré aucun AIRPROX au cours des années 2016 et 2017.

Répartition des AIRPROX par centre ATS 2016/2017



Les centres de Dakar et de Lomé qui sont passés de 2 à 4 AIRPROX pour Dakar et de 2 à 3 AIRPROX pour Lomé entre les années 2016 et 2017 sont les plus préoccupants. Le centre de Cotonou qui a enregistré 2 AIRPROX en 2017 alors qu'aucun AIRPROX n'y était en 2016 est à surveiller. Une attention doit également être prêtée sur les centres de Niamey (1 à 2 AIRPROX entre 2016 et 2017), Bamako, Bangui, Bissau et Yaoundé qui ont un (1) AIRPROX en 2017 contre zéro en 2016.

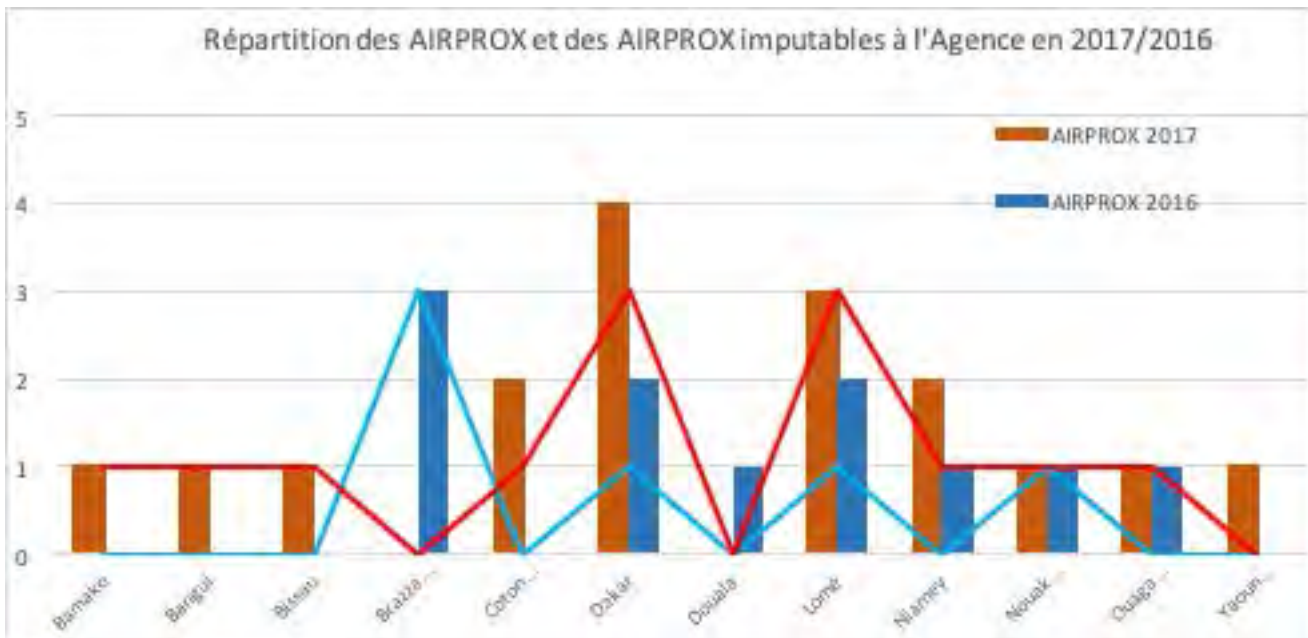
Le nombre d'AIRPROX est resté constant dans les centres de Nouakchott et Ouagadougou (1 AIRPROX en 2017 comme en 2016).



N.B. : Seuls les centres qui ont enregistré des AIRPROX au cours des années 2016 et 2017 sont représentés. Le graphique ci-dessus illustre la répartition des AIRPROX par rapport au trafic géré. Il permet de faire ressortir qu'en 2017, les centres de Bangui, Bissau, Cotonou, Lomé et Yaoundé ont des taux d'AIRPROX les plus élevés par rapport au trafic géré.

Evolution des AIRPROX imputables à l'ASECNA par centre ATS 2016 /2017

Sur les 17 AIRPROX enregistrés en 2017, 13 sont imputables à l'Agence, soit environ 76%, le reste des AIRPROX est imputable aux équipages. Comparativement à 2016, 11 AIRPROX ont été enregistrés dont 6 imputables à l'Agence, soit 55%.



N.B. : Seuls les centres qui ont enregistré des AIRPROX au cours des années 2016 et 2017 sont représentés

Services de sauvetage et de lutte SLI

Niveau de protection des aéroports

Le tableau ci-après présente la disponibilité du niveau de protection aux aéroports gérés par l'Agence, comparativement à l'année 2016.



Globalement le taux de disponibilité du niveau de protection SLI aux aéroports de l'Agence, pour l'année 2017, est de 99% contre 96% en 2016. Les aéroports de Libreville, Port Gentil, Mvengué, Niamtougou et Malabo sont ceux, où il y a eu baisse de niveau de protection suite à des immobilisations des véhicules vétustes.

Interventions

Il ressort d'une analyse que les services de sauvetage et de lutte contre l'incendie de l'Agence ont réalisé 314 402 interventions en 2017 contre 394 224 en 2016 soit une baisse globale de 20,25%.

Ces interventions sont réparties ainsi qu'il suit :

Période	Intervention avion	Intervention Bâtiment	Protection préventive	Risque animalier	Nettoyage parking	Interventions externes	Secours à personnes	Autres interventions	Total
2016	1254	41	285668	4658	33	5464	81015	16091	394 224
2017	110	22	290124	5232	27	55	397	18435	314 402
Evolution 2017/2016	-91,23%	-46,34%	1,56%	12,32%	-18,18%	-98,99%	-99,51%	14,57%	-20,25%

Comparativement à 2016, seules les interventions relatives à la protection préventive, au risque animalier et autres interventions ont subi une hausse.

Par contre, une baisse remarquable au niveau des interventions sur aéronefs, des interventions à l'extérieur de l'aéroport et au secours à personnes est notée.

Procédures de vol

Le bureau procédures de Vol a réalisé de nouvelles procédures sur plusieurs aéroports :

- Conception et mise en œuvre des nouvelles procédures conventionnelles et PBN dans le cadre du transfert des activités l'Aéroport de Léopold Sédar Senghor de Dakar à l'Aéroport Blaise Diagne ;
- Mise en œuvre des procédures CC0/CDO sur les aéroports de Ouagadougou et de Libreville
- Finalisation de nouvelles procédures d'approche PBN sur trois aéroports du Niger : Maradi, Zinder et

Tahoua ;

- Mise en œuvre les nouvelles SIDs et STARs sur l'Aéroport international de Douala ;
- Conception de nouvelles procédures VOR pour l'aéroport de Yoff suite à l'implantation d'un nouveau DVOR ;
- Réalisation de nouvelles procédures VOR pour l'Aéroport Maya-Maya de Brazzaville avec recalage des routes ATS suite à l'implantation d'un nouveau VOR.

Télécommunications

Au titre de l'année 2017 les activités majeures suivantes ont été conduite et ont permis la fourniture efficiente des services de la navigation aérienne :

- • Poursuite de la mise en œuvre des services de télécommunication aéronautique

Etat de mise en œuvre du SFA.

Service	Circuits planifiés	Circuits mis en œuvre	Taux de mise en œuvre AFI	Circuits bilatéraux mis en œuvre
RSFTA	49	49	100%	56
ATS/DS	124	119	96%	22
SMT	59	42	89%	22

- • Poursuite des enquêtes et de la veille sur la disponibilité des services de télécommunications



Performances des liaisons et services



AIM

Satisfaction des besoins en AIP étrangers et Documentation OACI

Les actions pour la disponibilité des AIP étrangers et de la documentation OACI dans les centres se sont poursuivies et le taux de disponibilité a subi une évolution avec la mise en œuvre d'un espace électronique partagé AIM.

Evolution du taux de disponibilité des AIP étrangers dans les centres

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
8%	13%	43%	73%	75%	87%	81,19%

Evolution du taux de disponibilité de la documentation OACI dans les centres

Support	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Papier	40%	60%	70%	90%	95%	95%	-
Numérique	0%	50%	50%	100%	100%	100%	100%

En 2017, il a été mis fin à l'acquisition des documents OACI au format papier. Les utilisateurs peuvent consulter directement le site partagé de l'AIM et sont régulièrement informés des mises à jour, le site a été mis à jour en mai et novembre 2017.

SLA

Les indicateurs de performance opérationnelle liés au niveau de service requis (SLA) du domaine de l'AIM sont :

- Taux de réclamations : 0,5% ;
- Mise à jour de l'AIP ASECNA (nouvel indicateur défini en octobre) : première mesure effectuée au 4ème trimestre : 14,26% ;
- Respect du cycle AIRAC : 100%.
- Disponibilité des cartes locales : 63% ;
- Incorporation des SUP AIP cartographiques dans l'AIP : 50%.

METEOROLOGIE





METEOROLOGIE

Le suivi des performances opérationnelles des différents centres a permis d'établir que :

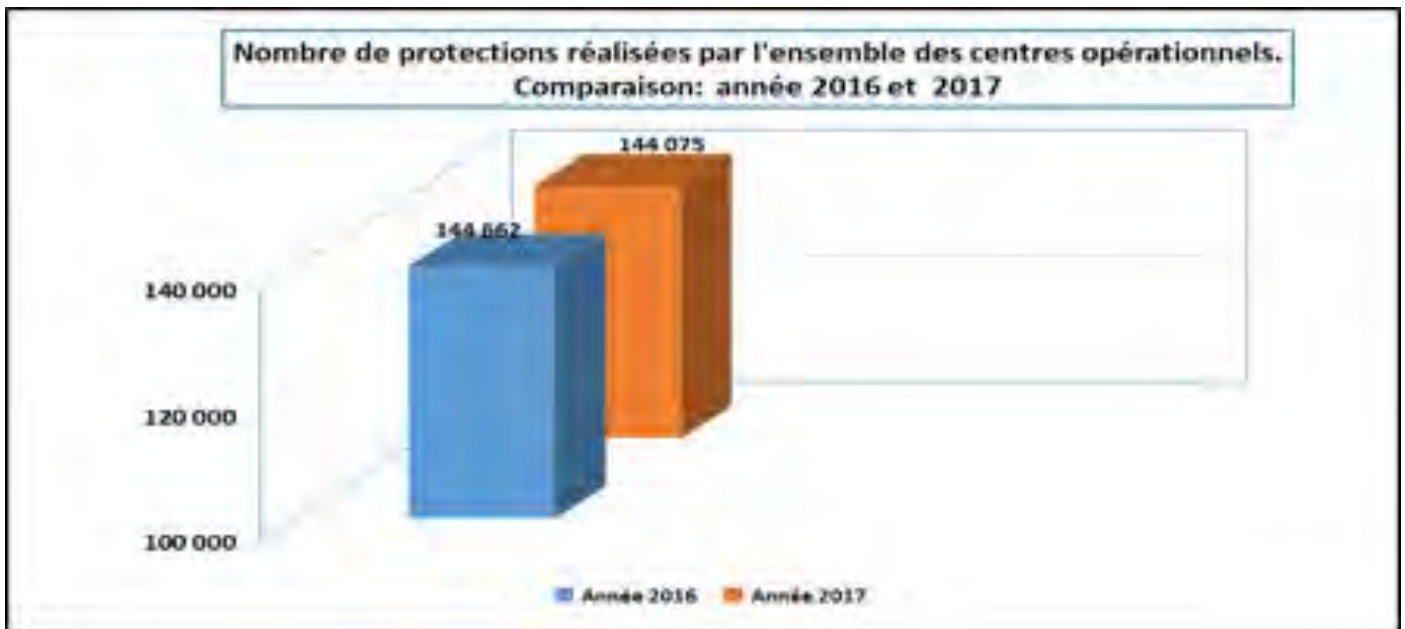
- Le taux moyen de disponibilité des messages METAR rédigés et transmis est de 99.3% et celui des TAF élaborés dans les centres de 99.4%. Ces performances sont dans le même ordre que celles de l'année précédente, mais restent en dessous de l'objectif cible des SLA

qui est de 100%. En rappel, le taux moyen de la disponibilité des messages METAR requis par l'OACI est de 97%.

- 144.075 protections de vols ont été réalisées contre 144.662 en 2016. Ce bilan global est quasi stationnaire (-0.41%) par rapport à l'année précédente.

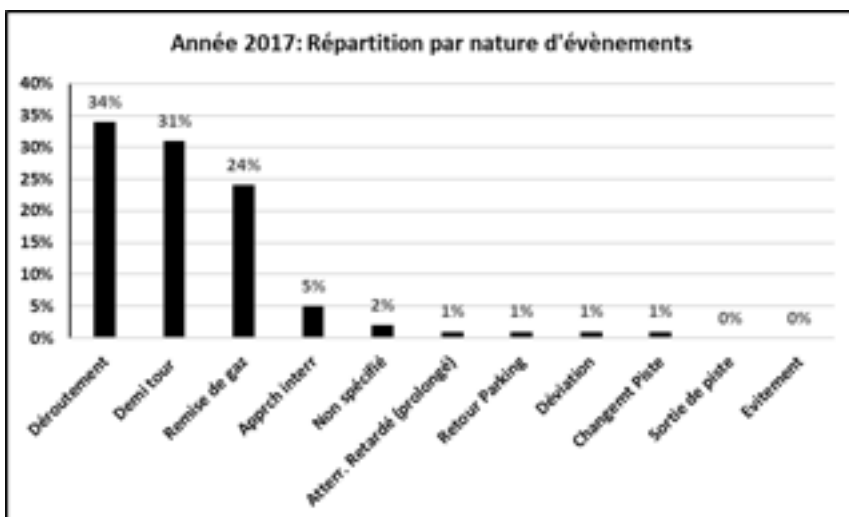
Protections des vols





Évènements sécurité ATS imputables aux conditions météo

262 évènements sécurité imputables aux conditions météorologiques ont été répertoriés sur l'ensemble de la zone ASECNA au cours de cette année contre 377 en 2016 soit une baisse de 30.5%.



Ecoute-client

Au total, cent quatre-vingt-quatre (184) réponses provenant de cent dix (110) compagnies aériennes ont été enregistrées. Parmi les 110 compagnies aériennes, cinquante-trois (53) sont membres de l'IATA.

L'analyse de cette enquête a fait ressortir les résultats suivants :



96,5% des équipages se déclarent très satisfaites ou satisfaites de l'assistance météorologique qui leur est fournie dans les centres ASECNA, contre 93,3% en 2015 et 91% en 2013. En outre, 97,3% des équipages apprécient l'utilité des actions envisagées par l'ASECNA pour améliorer la qualité de l'assistance météorologique à la navigation aérienne.



MAINTENANCE





MAINTENANCE

Gestion de la Maintenance

- ▣ Démarrage effectif de la gestion des opérations de maintenance à travers la GMAO dans certains centres ;
- ▣ Acquisition des outillages au profit des centres ;
- ▣ Mise en place du mécanisme d'élaboration des mallettes pédagogiques pour les CELICA-M au format TRAINAIR PLUS ;
- ▣ Mise en place de l'Hypervision opérationnelle à la station terrienne de Dakar Yoff.

CNS et Météo

- ▣ Participation à la poursuite de la densification de la couverture VHF avec l'installation de nouvelles stations déportées (Pagala au Togo, Diapaga au Burkina-Faso, Banyo, Bertoua et Bamenda au Cameroun, Makokou et Mouila au Gabon) ;

- ▣ Installation et mise en service du réseau de télécommunication à AIBD (Dias) en régie ;
- ▣ Transfert et mise en service des services de télécommunication (AFTN/SMT, ATS/DS et partage des données Radar) à AIBD (Dias) en régie ;
- ▣ Installation et mise en service des télécommandes et télésignalisation des NAVAIDS dans huit centres en régie ;
- ▣ Installation et essai de SBAS en collaboration avec l'entreprise PILDO ;
- ▣ Installation et mise en service en régie de nouveaux SAOMA (Système Automatique d'Observation Météorologique d'Aérodrome) et de systèmes de sondage pilot.

Energie et Balisage

- ▣ Participation à l'élaboration à la mise en œuvre de la centrale solaire de Nouakchott.

CONTROLE EN VOL





LE CONTROLE EN VOL

Dans le cadre des recommandations de l'OACI, une des missions de l'Agence consiste à effectuer le contrôle périodique, ou lors de leur mise en service, de tous les équipements d'aide à la navigation et à l'atterrissage.

Depuis 1974, l'ASECNA s'est dotée de moyens autonomes pour effectuer ces contrôles et son activité s'étend aujourd'hui sur une grande partie du continent africain ainsi que dans certains pays de l'Océan Indien et de la zone Antilles. Cette extension du champ d'activité de l'Agence a été rendue possible grâce à l'acquisition d'un ATR42 en 1988 dont le rayon d'action permet de couvrir de longues distances.

En outre, l'utilisation d'un banc de mesure numérique, couplé à un système de positionnement par GPS très performant, permet à l'Agence de fournir des prestations de grande qualité et de disposer désormais d'une reconnaissance certaine de son savoir-faire en la matière au sein de la communauté aéronautique internationale.

Réalisations effectuées en 2017

L'année 2017 a été marquée par un long arrêt de l'avion pour des raisons de maintenance, et une indisponibilité de l'équipage de conduite.

Les activités ont été largement perturbées par l'immobilisation de l'avion de Janvier à Juillet 2017 et par le nombre très réduit du personnel de conduite (un seul pilote CDB opérationnel dû au non remplacement à temps du second pilote retraité en décembre 2016). Le démarrage des activités de calibration n'a pu être effectif que le 30/09/2017, avec la location d'un pilote de TACV pour renforcer l'équipage de conduite pour une durée de 03 mois. Les objectifs opérationnels ont été conséquemment revus à la baisse.

Au 31 Décembre 2017, les prestations réalisées par le Contrôle en Vol portent sur un cumul de seulement 300 heures de vol qui ont été effectuées en 03 missions de calibration, couvrant 173 stations.



En dehors de l'objectif des 300 heures, les objectifs annuels rapportés à seulement 3 mois d'activité réelle de calibration, en termes de nombres de calibrations et de chiffre d'affaires à l'export sont atteints et même dépassés, Nous pouvons conclure que de façon globale, les objectifs révisés de l'année 2017 ont été atteints.

Répartition des stations calibrées au 31/12/2017

ANNEE 2016		PRESTATIONS INTERNES		PRESTATIONS EXTERNES	TOTAL
		ARTICLE 2	ARTICLE 10		
Nombre de calibrations	Prévu (a)	100	20	20	140
	Réalisé (b)	132	25	16	173
Taux de réalisation (b)/(a)*100		132%	125%	80%	123,6%

Ce tableau indique que les calibrations effectuées pour le compte des Pays membres de l'Agence est de 90.7% contre 9,3% pour le compte des clients externes.

Ces résultats qui montrent une nette inversion de tendance pour les activités du CEV par rapport aux années antérieures répondent aux orientations du Conseil d'Administration.

Les opérations effectuées ont principalement pour objectif de régulariser les retards de calibrations accusés sur les stations ASECNA qui sont tous sous NOTAMs.

Opérations effectuées pour les clients externes

Comme client extérieur hors pays ASECNA, seul le Ghana dont la facture des prestations de calibration a été payée en avance et encaissée par l'ASECNA depuis 2016 a été pris en compte.

Le montant total des recettes à l'export s'élève à 166 800 000 FCFA, soit 101 % de l'objectif fixé à 166 millions.

Maintenance des moyens de production :

- ▣ L'immobilisation de l'avion pour la maintenance Bridging Check à Dinard, dans les locaux de SABENA Technics, initialement prévue pour durer un mois, a finalement duré 06 mois de février à juillet 2017, à cause des corrosions et dommages importants découverts lors du chantier. Ces découvertes ont entraînés des travaux lourds tant sur le plan matériel que financier.
- ▣ Le CDN de l'avion a été renouvelé et l'agrément OMA-CEV a été obtenu.

STRATEGIE ET PLANIFICATION





STRATEGIE ET PLANIFICATION

Un nouveau Plan d'Orientation Stratégique (POS) a été approuvé par la résolution n° 2017-CM 61-7 du 29 juillet 2017. Le cadre de référence dudit Plan d'orientations stratégiques porte sur :

- Les objectifs stratégiques de l'OACI portés par le Plan Mondial de Navigation Aérienne (GANP) ;
- Le Plan de Navigation Aérienne de la Région AFI en particulier la déclaration d'Abuja ;
- Les dispositions des Instances Statutaires de l'Agence et notamment celles relatives aux orientations stratégiques.

Ce POS, en identifiant les enjeux internes et externes et les besoins et attentes des parties intéressées, vise des objectifs stratégiques globaux et spécifiques.

Les objectifs stratégiques globaux sont de trois niveaux :

1. Améliorer de manière continue ses prestations en tant que fournisseur de services de la

navigation aérienne de ses Etats membres ;

2. Œuvrer à la mise en œuvre d'un ciel unique pour l'Afrique ;
3. Améliorer sa gouvernance en optimisant la gestion des ressources.

Les objectifs stratégiques spécifiques sont orientés essentiellement sur les domaines ci-après :

- La sécurité de la navigation aérienne ;
- La gestion des ressources Humaines ;
- La gestion comptable et financière ;
- Les relations avec ses parties prenantes ;
- La politique d'investissement.

De ce POS, découle le Plan des Services et Equipements (PSE) qui couvre la période 2018-2022 et évalué à quatre cent vingt-trois milliards six cent quatre-vingt-sept millions (423 687 000 000) de Francs CFA et comporte 398 projets répartis en 09 domaine d'activité, comme indiqué dans le tableau à la page suivante.

Domaine	Nombre	Objet
AIS	14	<ul style="list-style-type: none"> ➡ Migration AIS/AIM ➡ Campagne WGS 84
AOP	193	<ul style="list-style-type: none"> ➡ Aides Lumineuses, Balisage et/ou équipements associés ➡ Construction/Réhabilitation Bâtiments Administratifs ou Techniques ➡ Equipements électrique et outillages ➡ Véhicules ➡ Voieries réseaux et divers assainissements ➡ Equipements, Logiciels et diverses applications informatiques
ATM	25	<ul style="list-style-type: none"> ➡ Bloc Technique et/ou Tour de contrôle (équipements & bâtiment) ➡ Pupitre, Meuble de contrôle Tour et/ou Divers équipements NA pour l'Approche ➡ Secteur d'Information de Vol (équipements, construction et/ou aménagement)
COM	31	<ul style="list-style-type: none"> ➡ Equipements & Systèmes du Service Fixe Aéronautique ➡ Equipements & Systèmes du Service Mobile Aéronautique ➡ Equipements et Systèmes de Support Télécommunication
NAV	21	<ul style="list-style-type: none"> ➡ Aides de Navigation Approche/Atterrissage ➡ Aides de Navigation En Route ➡ Procédures NAV ➡ Equipements et Maintenance avion LABO
SUR	14	<ul style="list-style-type: none"> ➡ Mise en œuvre du Plan de Surveillance
MET	16	<ul style="list-style-type: none"> ➡ Equipements et Systèmes d'Observation Météorologique ➡ Equipements et Systèmes de Protection Météorologique ➡ Equipements et Systèmes de Veille Météorologique
SAR	3	Mise en œuvre des fréquences de détresse
TRN		<ul style="list-style-type: none"> ➡ Construction/Réhabilitation de bâtiments Ecoles ➡ Equipements, Logiciels et Matériels didactiques ➡ Mobilier et Matériel de bureau dans les Ecoles ➡ Equipements de Production et de Distribution de l'Energie Electrique dans les Ecoles

FINANCES



TABLEAU D'EQUILIBRE

FONCTIONNEMENT										
CHARGES						PRODUITS				
GM	INTITULE	BUDGET MODIFIE	ENG	ORD	ORD %	GM	INTITULE	BUDGET VOTE	REALISATION	%
60	Achats	12 865 639	12 201 777	11 324 306	88,0%	70	Redevances aéronautiques et extra aéronautiques	198 723 999	198 391 244	99,8%
	Variation de stocks		171 979	171 979						
61	Transport	14 470 454	12 119 141	11 749 002	81,2%	71	Subvention d'exploitation	885 542	0	0,0%
62	Services extérieurs	12 539 071	11 756 571	10 984 383	87,6%	72	Travaux faits P/entreprise P/elle-même	0	0	-
63	Autres Services extérieurs	6 840 371	5 107 455	4 663 739	68,2%					
64	Impôts et taxes	58 472	56 297	20 370	34,8%					
65	Autres charges	14 505 129	11 000 417	10 999 567	75,8%	75	Produits divers	100 000	1 861 575	1861,6%
66	Charges du Personnel	100 940 776	99 926 178	99 826 566	98,9%					
67	Frais financiers	3 713 834	3 569 454	3 142 849	84,6%	77	Revenus financiers et produits assimilés	300 000	2 793 634	931,2%
68	Dotations aux amortissements	30 204 699	28 138 648	28 138 648	93,2%	78	Reprise de subventions/Transfert de charge financière			
69	Dotations aux provisions	3 871 098	459 949	459 949	11,9%	79	Reprise de provisions	0	960 346	-
81-83-85	Charges HAO		23 651	23 651	-	82-84-86	Produits HAO		1 342 986	-
TOTAL CHARGES		200 009 541	184 531 515	181 501 011	90,7%	TOTAL PRODUITS		200 009 541	205 349 785	102,7%
								RESULTAT NET		23844774
INVESTISSEMENT										
EMPLOIS						RESSOURCES				
	INTITULE	BUDGET AO VOTE	ENG	ORD	ORD %		INTITULE	BUDGET AO VOTE	REALISATION	%
	Remboursement d'emprunt	7 050 000	7 050 000	7 041 089	99,9%		Capacité d'autofinancement	35 200 000	50 507 648	143,5%
	Dépenses d'Equipements	59 700 000	34 811 643	34 423 373	56,0%		Financements Externes	0	0	-
	PSEi 2007-2008	3 000 000	0	1 819 444	60,6%		Prélèvement Trésorerie	31 550 000	0	0,0%
	PSE 2009-2013	25 700 000	0	15 052 993	58,6%					
	PSE 2015-2017	31 000 000	34 811 643	16 551 936	53,4%					
TOTAL EMPLOIS		66 750 000	41 861 643	40 465 461	60,6%	TOTAL RESSOURCES		66 750 000	50 507 648	75,7%
FONDS DE ROULEMENT (FDR)		0		10 042 186						

RESSOURCES HUMAINES





RESSOURCES HUMAINES

Effectifs

Au 31 décembre 2017, la répartition des effectifs se présente comme suit : 5535 agents, dont 3370 agents d'encadrement et 2165 agents d'exécution. Le détail par métier et catégorie figure dans le tableau ci-après.

Métier	Encadrement	Exécution	Total
Administration	712	651	1363
Génie civil	1314	1011	2325
Navigation aérienne	114	112	226
Infrastructures radioélectriques	673	159	832
Météorologie	557	232	789
Total général	3370	2165	5535

Recrutements

Le processus de recrutement a connu une nette amélioration en 2017, avec la mise en place d'une nouvelle application dédiée. Le tableau ci-dessous donne la répartition par métier des 128 recrutements effectués au cours de cette année :

Métier	ENCADREMENT	EXECUTION	Total 2017
ADG	8	5	13
ENA	79	27	106
IGC	1		1
IRE	7	1	8
MTO	8	2	10
Total général	103	35	138

Ratio Genre par catégorie

En 2017, la répartition par genre est résumée dans le tableau ci-dessous.

		Ratio Genre et Catégorie au 31 décembre 2017				
		Total	Encadrement	Exécution	Cadre Dirigeants	Postes Organigramme
		5535	3370	2165	104	690
Femmes	Nombre	870	518	352	26	120
	Ratio	16%	15%	16%	25%	17%
Hommes	Nombre	4665	2852	1813	78	570
	Ratio	84%	85%	84%	75%	83%

FORMATION

Les activités de la formation en 2017 se sont déroulées dans un contexte de maîtrise des charges du personnel liée à la détermination de l'effectif optimum. Comparé à l'année précédente, le budget alloué aux actions de formation accuse une baisse de l'ordre de 16.0 7%, avec 3.127.749.000 F CFA alloués en 2017 contre 3 726 754 000 FCFA en 2016.

Formation initiale dans les écoles ASECNA

↔ **EAMAC**

Sur autorisation du Conseil d'Administration, par Résolution n°2016 CA 131-4, le programme de recrutement des élèves contrôleurs de la circulation aérienne a été décalé d'un (01) an parallèlement à une réévaluation des effectifs cibles. La détermination des effectifs optimums et l'élaboration d'un plan de formation conditionnent désormais les programmes des formations. Ce qui a conduit au gel des formations initiales dans les écoles ASECNA. Ainsi pour la rentrée 2017/2018, seulement quatre (4) élèves ont été autorisés à effectuer leur rentrée en 1ère année au titre de l'article 2.

↔ **ERSI**

Suite au concours des pompiers d'aérodrome 2017, soixante (60) candidats ont été admis au titre de l'article 2. Vingt (20) élèves ont effectué leur rentrée le 27 novembre 2017 alors que pour le reste des élèves, la rentrée est planifiée pour 2018.

Formation continue

Les formations continues à l'ERSI et à l'EAMAC visent la mise à niveau et le renforcement des capacités au poste du personnel technique d'exploitation des centres.

Les statistiques par métier se présentent comme suit :

AIM	EI	ATS	MTO	TELECOM	SLI	Total
71	89	84	93	61	60	458

↔ **Anglais pour les Contrôleurs CA**

Le renforcement des compétences linguistiques en Anglais des contrôleurs de la circulation aérienne s'est

réalisé en deux volets. D'abord, à travers une formation au plan local pour un montant global de 100.900.000 FCFA, couvrant toutes les Représentations et au bénéfice de l'ensemble des contrôleurs opérationnels des 32 centres des activités communautaires. Ensuite, à travers des stages d'immersion à Johannesburg visant 97 contrôleurs avec une formation de type « classique » pour un coût total de 345.281.990 FCFA.

•⇨ **Hors Ecoles ASECNA pour l'exploitation technique**

Des formations continues ont été réalisées, en 2017, en dehors des écoles de l'ASECNA, notamment en Afrique et en Europe, au profit de 207 agents du personnel de l'Exploitation Technique. A cela s'ajoute le programme d'habilitation électrique de 67 agents effectué dans quatre (4) centres opérationnels (Cameroun, Mali, Tchad et Sénégal). Ces formations couvrent divers domaines : guidage Radar, PANS/OPS, IGC, AIM, ATS, recyclage équipage ATR 42, application informatique, maintenance, etc.

Autres formations de renforcement de capacité

Dans les domaines de l'Administration générale et du génie civil, les formations de courte durée au profit du personnel se présentent comme suit :

		Domaines
Nombre d'actions de formation réalisées	42	Informatique (oracle PGI) - FREDA – Sureté - Base aérienne -Budget – Finance - Comptabilité - Ressources humaines - Achat/ Approvisionnement - Dialogue social / Sécurité/ Hygiène -Anglais – Bureautique - etc.
Nombre d'agents formés		
281		

Par ailleurs, un programme de formation au guidage radar a été mis en place pour les contrôleurs en route des centres de Cotonou, Lomé et Antananarivo dont le montant s'élève à 392.000.000 FCFA. Parmi les actions dont la mise en œuvre était prévue avant fin en décembre 2017, certaines ont connu un report en 2018, notamment pour le cas de Madagascar.

SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRE (SMI)





SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRE

Pilotage du SMI

Organisée par la décision N°2017/000655/ASECNA/DGDD portant composition, attributions et fonctionnement des organes de pilotage et de suivi du SMI de l'Agence, le pilotage du SMI a essentiellement pour but d'évaluer les performances du SMI au niveau des structures et au niveau global de l'Agence, afin d'initier les actions d'amélioration adaptées aux faiblesses constatées. Les organes du pilotage du SMI sont :

a) Au niveau du Siège :

- ❖ le comité de Revue de Direction Centrale, désigné par RDC ;
- ❖ le comité Central de Suivi, désigné par CCS.

b) Au niveau des structures du siège

- ❖ des comités de coordination interne désignés par CCI.

c) Au niveau des structures déconcentrées

- ❖ le comité de Revue de Direction Déconcentrée, désigné par RDD ;
- ❖ le Groupe d'Action et de Suivi, désigné par GAS.

Les structures du Siège réalisent les CCI et transmettent leurs comptes rendus à la DSQ lors de la préparation du CCS, tandis que les structures déconcentrées analysent les résultats des GAS lors de leurs RDD avant de transmettre les rapports pour la préparation de la RDC.

Organisation et réalisation de l'audit de certification ISO 9001 : 2015

Le certificat ISO : 2008 délivré par «Bureau Veritas Certification» est arrivée à échéance le 22 octobre 2017. Ce certificat n'a pas pu être renouvelé immédiatement à partir de la date d'expiration à cause du changement de la version de la norme iso 9001-2015 qui a nécessité une mise à jour des processus. En effet, l'Agence s'est engagée à muter son système de management (volet qualité) pour le rendre conforme à la version 2015 de la norme ISO 9001.

Ainsi, conformément aux procédures internationales en la matière, un audit de certification a été réalisé par le Bureau Veritas Certification (BVC) en deux étapes :

- un audit documentaire (étape 1) ;
- un audit sur site (étape 2).

L'étape 2 a été conduite par 04 auditeurs de BVC au niveau du Siège et sur un échantillon de cinq (05) structures déconcentrées.

A l'issue des deux étapes, l'équipe d'audit a relevé 15 non-conformités toutes mineures. La majeure partie a fait l'objet de corrections avant la fin de l'audit. Le plan d'actions correctives élaboré pour la levée de ces non conformités, a été accepté par le certificateur.

Intégration des volets Sûreté, Environnement et SST

Thème	Note	Poids
4. Contexte de l'organisme	63	100
5. Leadership	88	100
6. Planification	31	100
7. Support	55	100
8. Réalisation des activités opérationnelles	68	100
9. Evaluation des performances	79	100
10. Amélioration	63	100

Au regard des résultats de cette analyse, des actions ont été mises en œuvre en 2017 pour amorcer l'intégration des volets environnement, Santé et sécurité au travail.

ANNEXES

- Cartes télécom
- Organisation et moyens techniques
- Annexes financières



Réseau de Service Fixe des Télécommunications Aéronautiques (R.S.F.T.A)

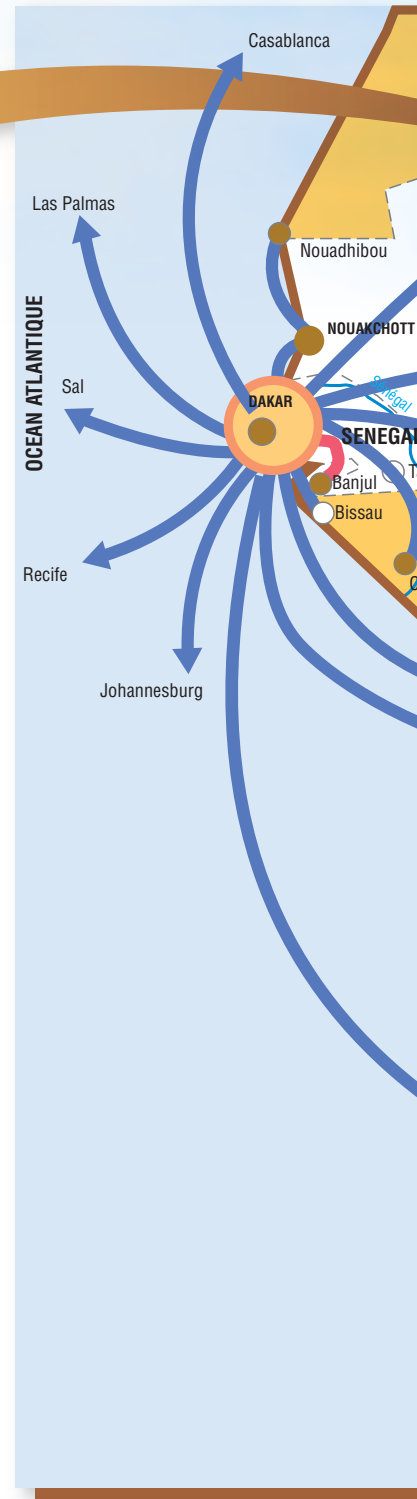
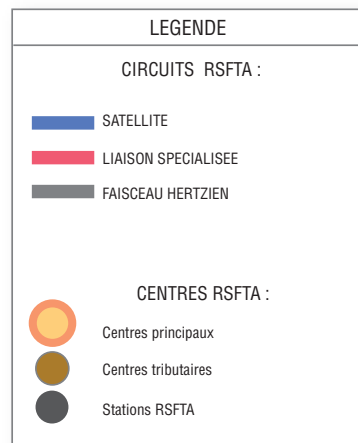






Table de données des données de l'ASECNA et par les États membres

PAIS	LS	VOR	DME	NDB	L
BOURKINA	1	2	1	1	2
CAMÉROUPE	1	1	1	1	10
CENTRAFRICAINE	1	1	1	1	1
CÔTE D'IVOIRE	1	1	1	1	1
GABON	1	1	1	1	1
GUINÉE-BISSAU	1	1	1	1	1
MALI	1	1	1	1	1
MALI (SUD)	1	1	1	1	1
SENEGAL	1	1	1	1	1
TOGO	1	1	1	1	1
GUINÉE-ÉQUATORIALE	1	1	1	1	1
TOTAL	22	22	22	22	22

LS = Système d'atterrissage aux instruments
 VOR = Radiophare omnidirectionnel VHF
 DME = Dispositif de mesure à distance
 NDB = Radiophare non directionnel
 L = LOCATOR = Radiophare non directionnel

LÉGENDE

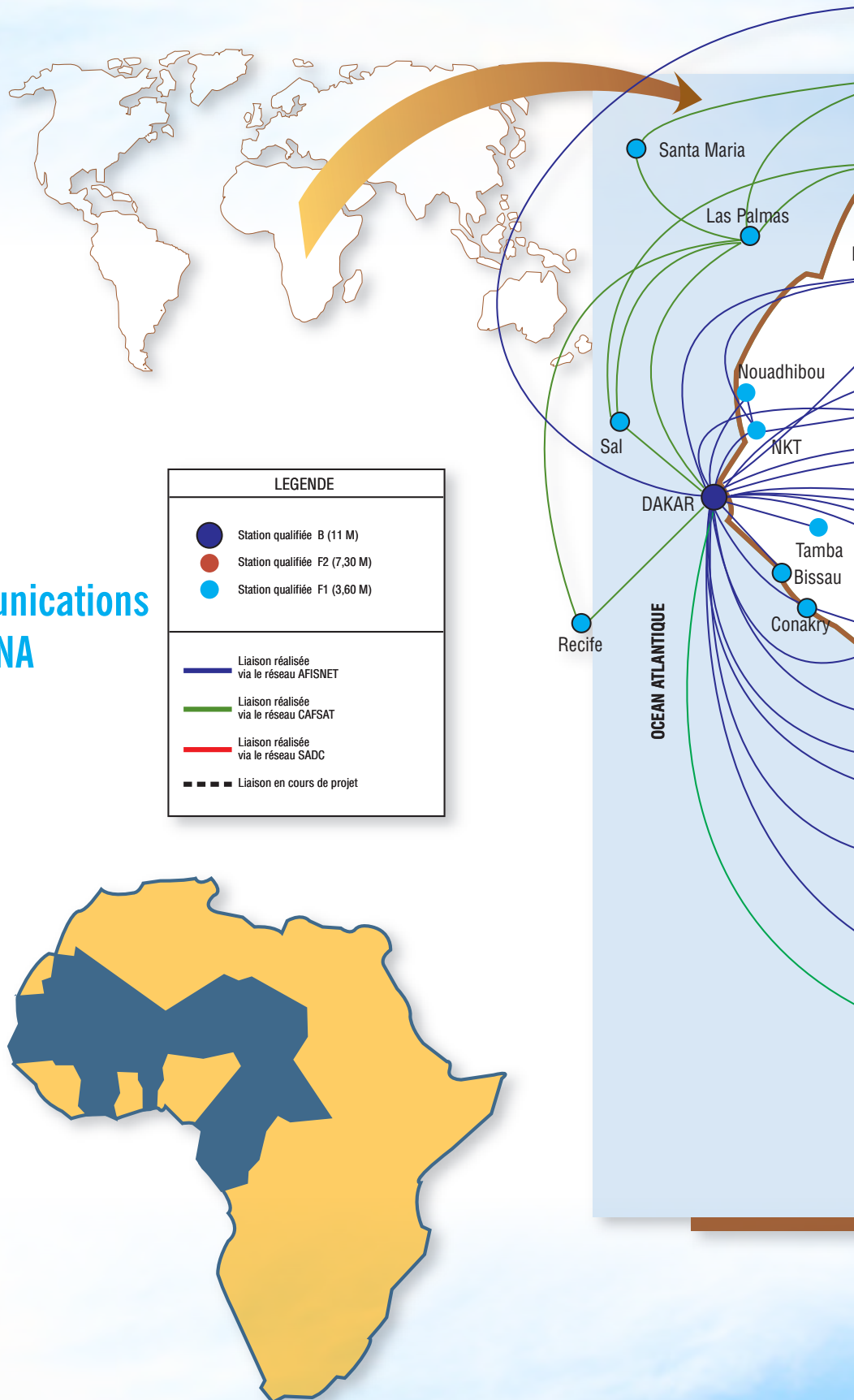
- VOR Radiophare omnidirectionnel VHF
- VOR DME (VOR associé à un dispositif de mesure de distance)
- NDB Radiophare NF
- Locator Radiophare NF
- LS Système d'atterrissage aux instruments

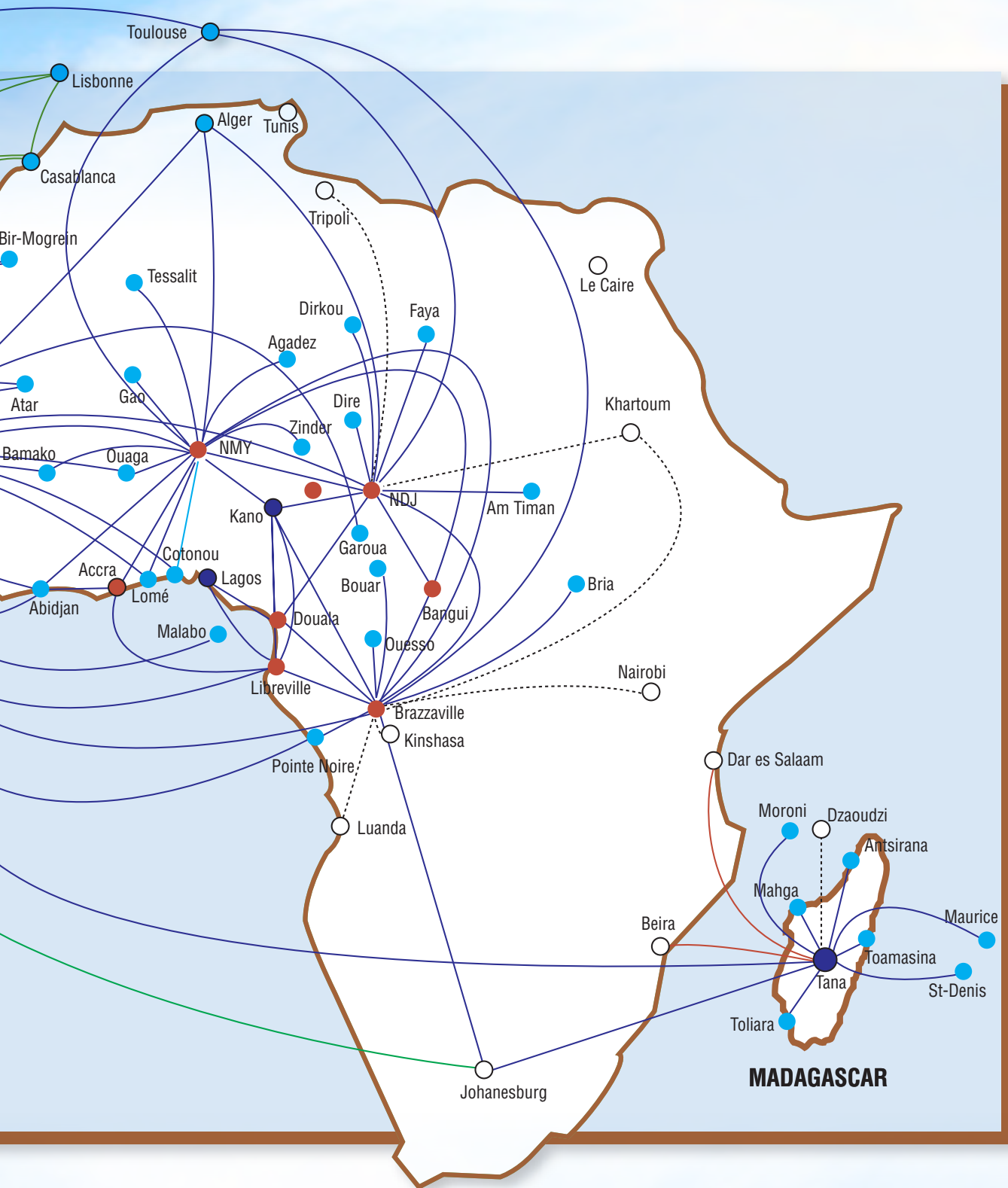




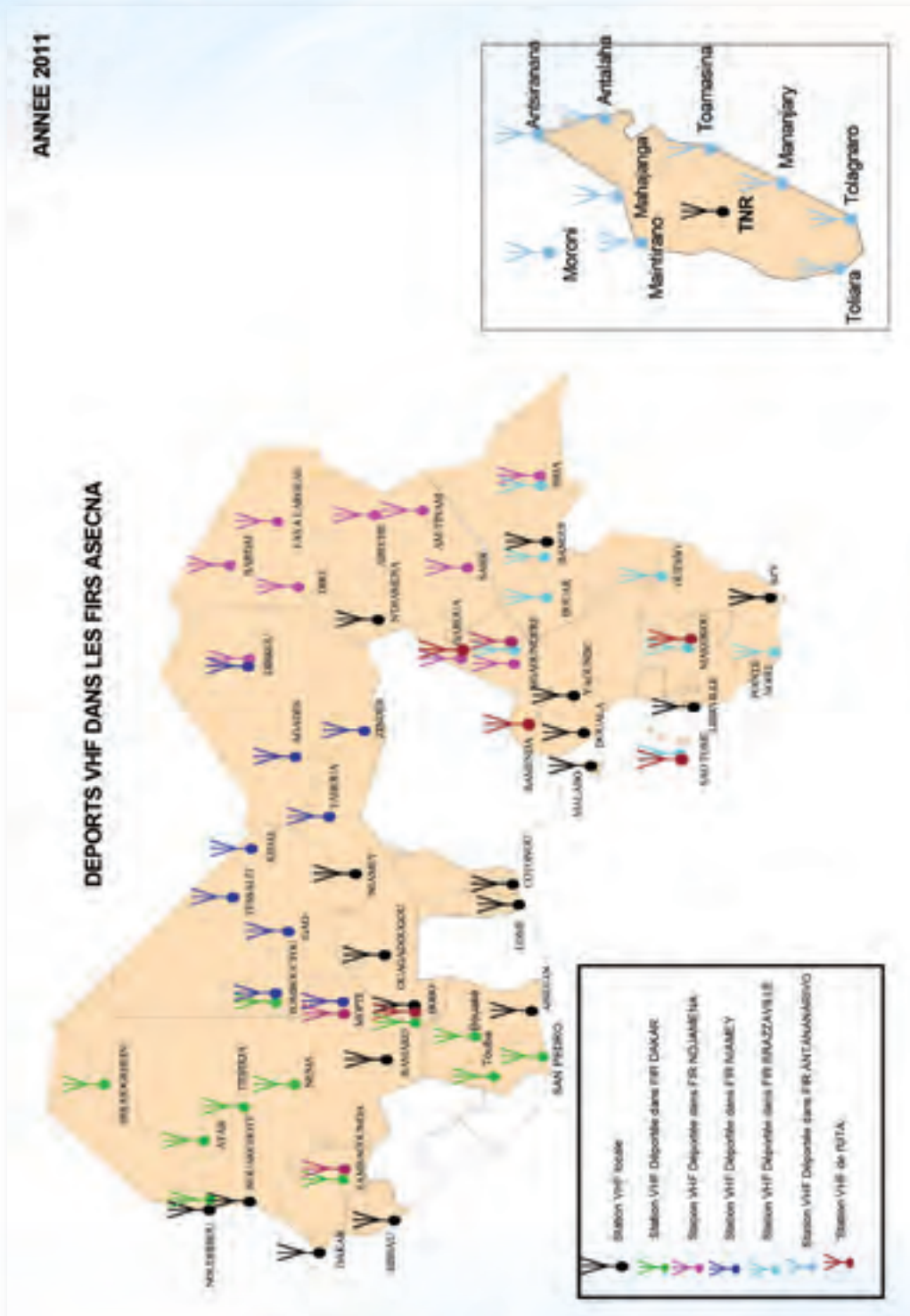
Réseau météorologique d'observation dans les Etats membres de l'ASECNA

Liaisons de télécommunications par satellite de l'ASECNA

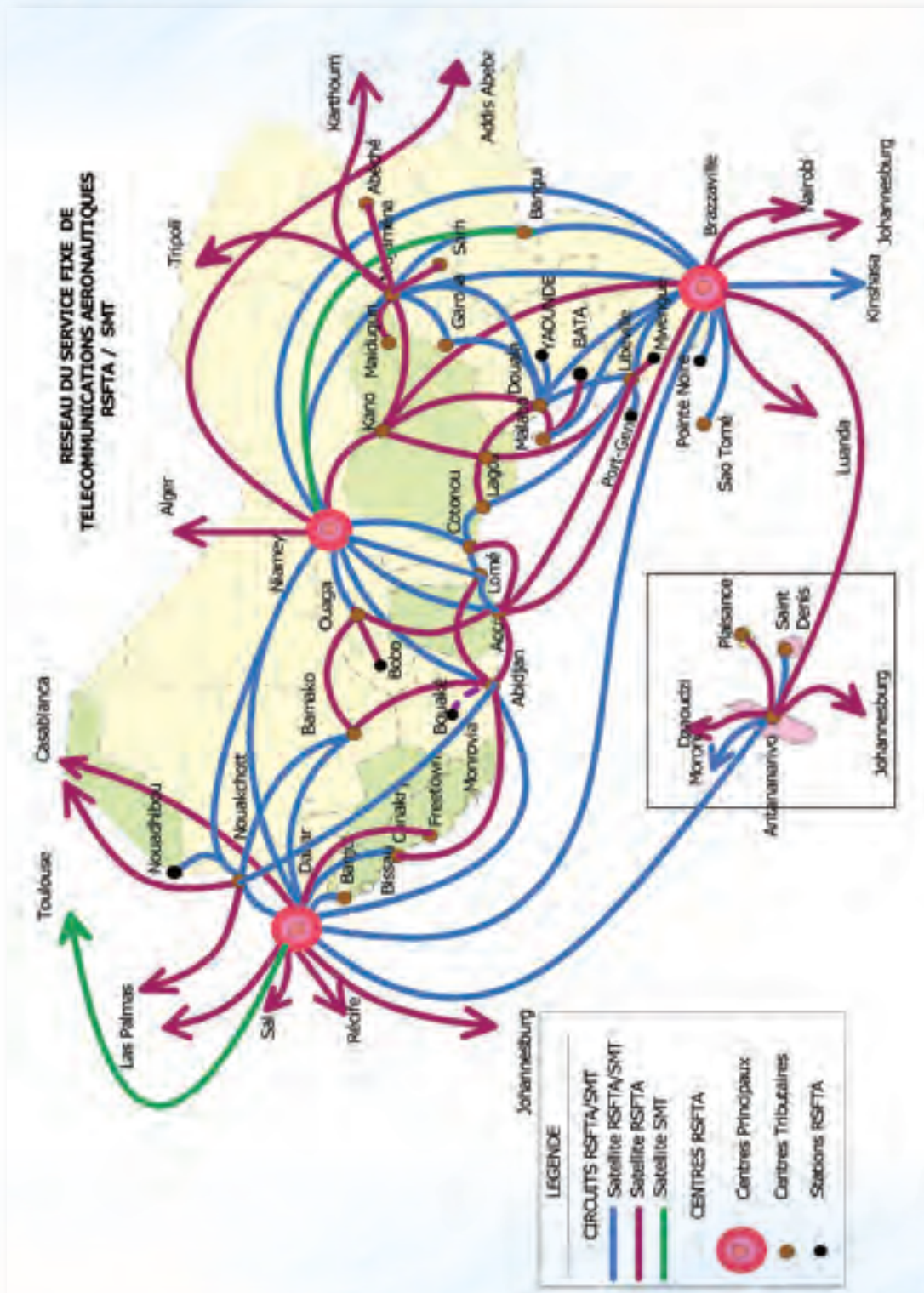




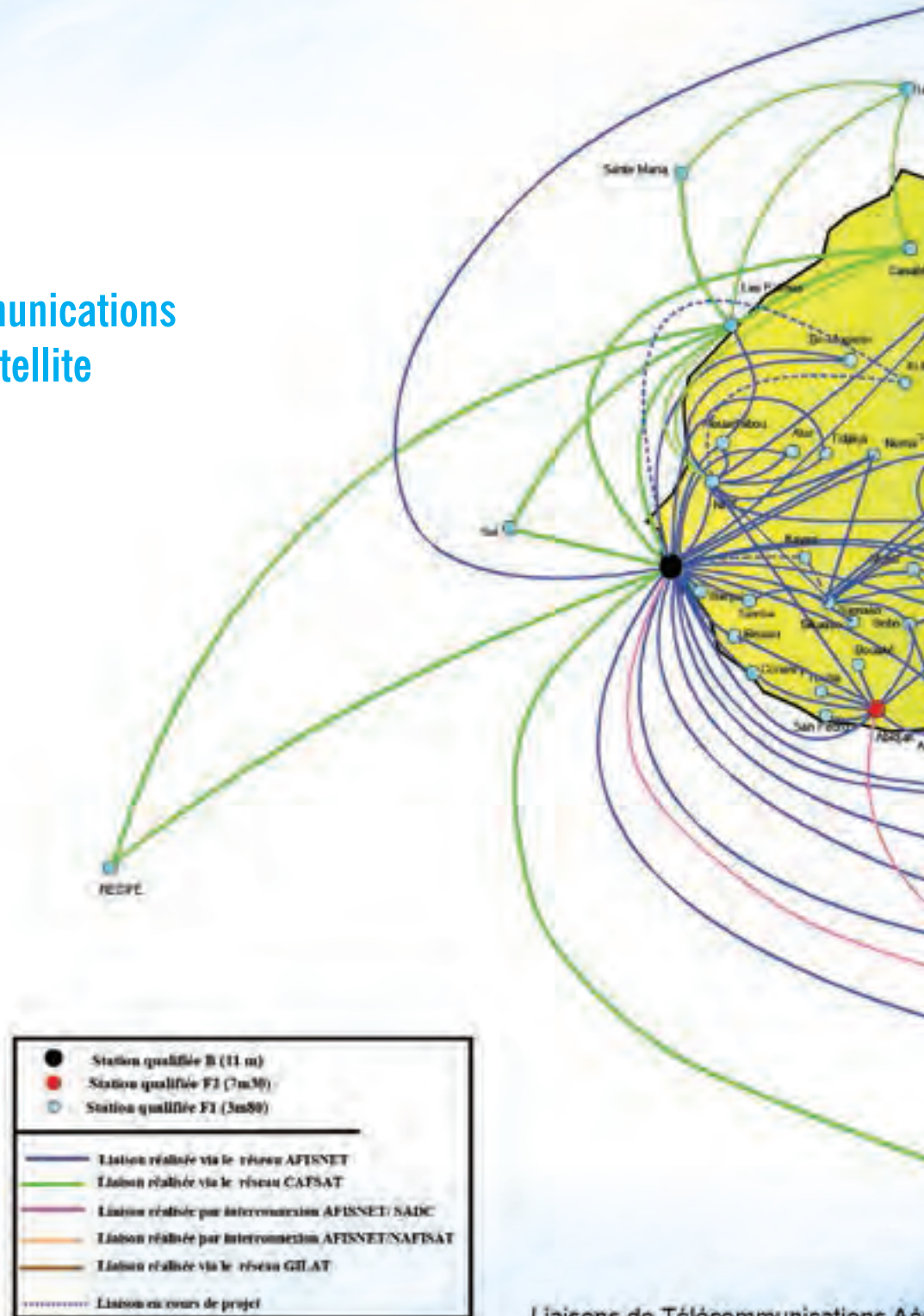
EXTENSION DE LA COUVERTURE VHF



RESEAU DU SERVICE FIXE DE TELECOMMUNICATIONS AERONAUTIQUES



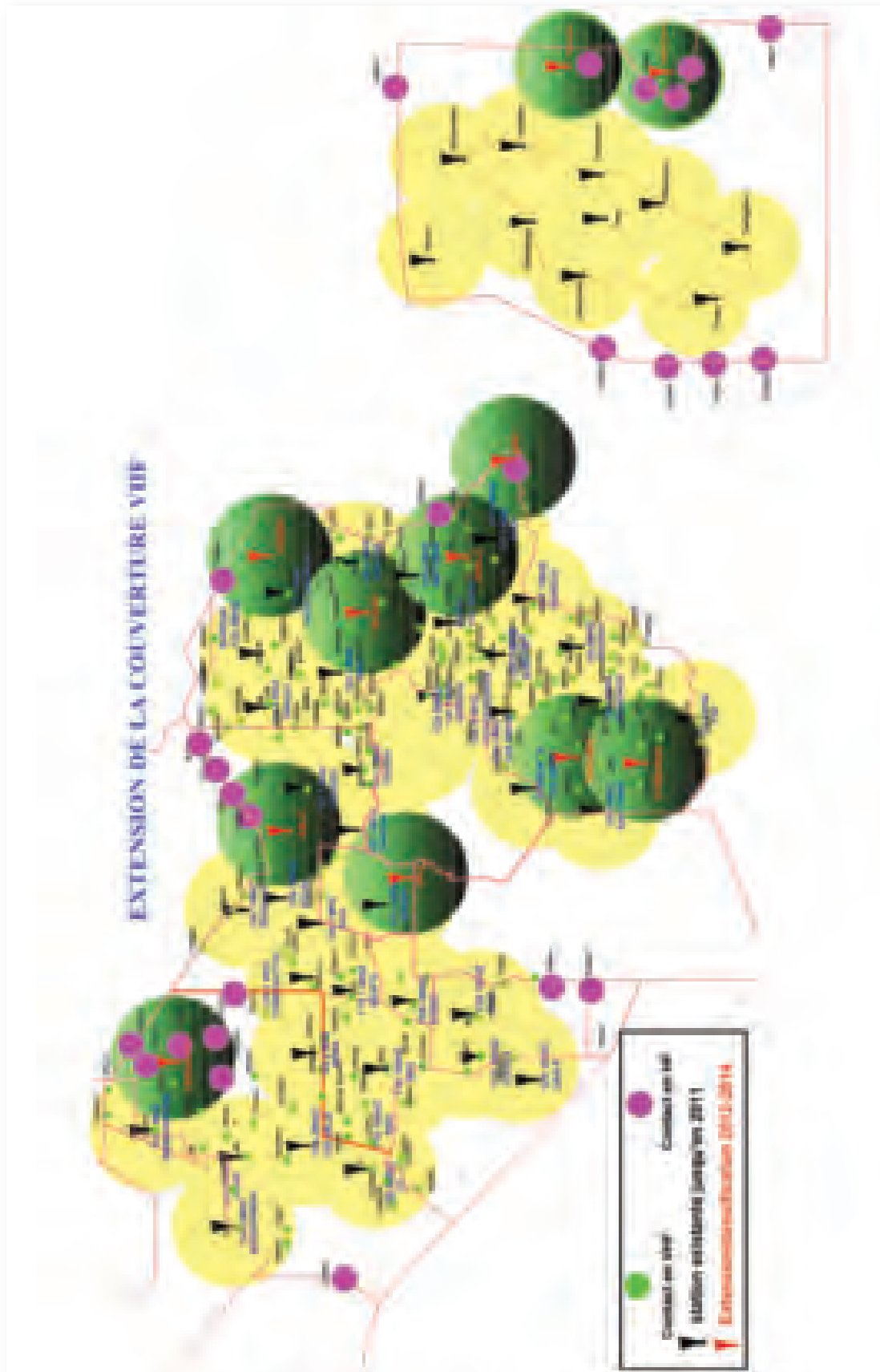
Liaisons de télécommunications aéronautiques par satellite synoptique général



Liaisons de Télécommunications Aéronautiques par Satellite
Synoptique Général



Navigation par Satellite
Général



ORGANISATION ET MOYENS TECHNIQUES

Les moyens techniques de l'ASECNA

Aérodromes installations et services communautaires de l'Agence dits « de l'article 2 » de la Convention de Dakar

Liste des 32 aérodromes communautaires

La liste des 31 aérodromes sur lesquels l'Agence assure la conception, la réalisation et la gestion des installations et services ayant pour objet la transmission des messages techniques et de trafic, le guidage des aéronefs, le contrôle de la circulation aérienne, l'information en vol, la prévision et la transmission des informations dans le domaine météorologique, est la suivante : Cotonou, Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Douala, Garoua, Yaoundé Nsimalen, Bangui, Moroni, Brazzaville, Pointe-Noire, Abidjan, Libreville, Port-Gentil, Franceville, Bissau, Malabo, Bata, Antananarivo, Mahajanga, Toamasina, Bamako, Gao, Mopti, Nouakchott, Nouadhibou, Niamey, Dakar, N'Djamena, Sarh, Lomé, Niamtougou.

Liste des installations et services confiés à l'ASECNA

(Installations et services confiés à l'ASECNA au titre de l'article 2 de la convention de Dakar)

A) Navigation Aérienne en route

- ❖ Centres d'information en vol -Centres de contrôle régionaux de la Circulation Aérienne
- ❖ Centres et installations de Télécommunications et de Transmission Radio et par fil
- ❖ Bureau International NOTAM
- ❖ Echanges d'informations météorologiques
- ❖ Stations météorologiques de radiosondage, radiovent et radarvent
- ❖ Aides en route radio et visuelles
- ❖ Centres de veille météorologique.

B) Aides terminales sur les aérodromes relevant de l'article 2 de la Convention de Dakar

- ❖ Contrôle d'approche
- ❖ Contrôle d'aérodrome

- ❖ Guidage du roulement des aéronefs au sol
- ❖ Aides radio et visuelle à l'approche et à l'atterrissage, transmission par fils et radio intéressant les aérodromes de l'article 2 de la Convention de Dakar
- ❖ Installations et services d'observations, de transmissions et de prévisions météorologiques
- ❖ Bureau de piste et informations aéronautiques
- ❖ Services de Sécurité Incendie

C) Ecoles Inter-Etats de l'Aviation Civile et de la Météorologie

Installations et services susceptibles d'être confiés à l'ASECNA au titre des articles 10 et 11 de la Convention de Dakar

- ❖ Tous les services concernant les aides terminales sur les aérodromes non visés par l'article 2 de la Convention de Dakar
- ❖ Chefferie de la météorologie
- ❖ Réseaux des stations météorologiques
- ❖ Climatologie et assistance météorologique.

Travaux, installations et services susceptibles d'être confiés à l'ASECNA au titre de l'article 12 de la Convention de Dakar

- ❖ Exploitation commerciale des aéroports visés ou non dans l'article 2 de la Convention de Dakar - Toutes études ou missions particulières de caractère technique ou économique compatibles avec ses missions essentielles
- ❖ Toutes constructions ou installations relatives à des services techniques ou commerciaux ou intéressant la défense
- ❖ Toute gestion d'école de formation de techniciens ressortissants de l'aviation.

Installations ASECNA de l'Article 2 concourant à la sécurité de la navigation aérienne internationale

Aides à la navigation :

Stations de radiosondage :

LISTE DES AERODROMES ARTICLE 10 PAR PAYS

BENIN : (04 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
COTONOU	2 et 10	Contrôlé
KANDI	10	AFIS
NATITINGOU	10	AFIS
PARAKOU	10	AFIS

BURKINA : (16 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
OUAGADOUGOU	2 et 10	Contrôlé
BOBO DIOULASSO	2 et 10	Non contrôlé
ARLY	10	"
BOGANDE	10	"
BOROMO	10	"
DEDOUGOU	10	"
DIAPAGA	10	"
DJIBO	10	"
DORI	10	"
FADA N'GOURMA	10	"
GAOUA	10	"
GOROM-GOROM	10	"
ORODARA	10	"
OUAHIGOUYA	10	"
PO	10	"
SEBBA	10	"

GABON : (10 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
MVENGUE	10	Contrôlé
KOULAMOUTOU	"	AFIS
LAMBARENE	"	AFIS
MAKOKOU	"	AFIS
MOUJLA	"	AFIS
OYEM	"	Contrôlé
PORT-GENTIL	2 et 10	Contrôlé
BITAM	10	AFIS
OMBOUE	10	AFIS
TCHIBANGA	10	Contrôlé

NIGER : (14 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
NIAMEY	2 et 10	Contrôlé
AGADEZ	10	"
DIFFA	"	Non contrôlé
DOSSO	"	"
DOUTCHI	"	"
GAYA	"	"
GOURE	"	"
IFEROUANE	"	"
LA TAPOA	"	"
MARADI	"	"
N'GUIGMI SUD	"	"
OUALLAM	"	"
TAHOUA	"	"
ZINDER	"	Contrôlé

GUINEE EQUATORIALE : (01 aerodrome)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
Bata	10	AFIS

MALI : (12 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
BAMAKO	02 et 10	Contrôlé
GOUNDAM	10	AFIS
KAYES	"	Contrôlé
KENIEBA	"	Non contrôlé
MANATALI	"	"
MOPTI	"	contrôlé
NARA	"	Non contrôlé
NIORO	"	contrôlé
TESSALIT	"	Non contrôlé
TOMBOUCTOU	"	contrôlé
YELIMANE	"	Non contrôlé
SIKASSO	"	AFIS

CENTRAFRIQUE : (33 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
BANGUI	2 et 10	Contrôlé
ALINDAO	10	Non contrôlé
BAKOUMA	"	"
BAMBARI	"	"
BANGASSOU	"	"
BATANGAFO	"	"
BERBERATI	"	Contrôlé
BIRAO-POSTE	"	Non contrôlé
BOCARANGA	"	"
BODA	"	"
BOSSANGO	"	"
BOUAR	"	"
BOZOUM	"	"
BRIA	"	"
CARNOT	"	"
GAMBOULA	"	"
GRIMARI	"	Non contrôlé
KAGA-BANDORO	"	"
KEMBE	"	"
KOUANGO	"	"
M'BOKI	"	"
MELLE-GORDIL	"	"
MOBAYE	"	"
NDELE	"	"
OBO NGUILINGUILI	"	"
OBO-POSTE	"	"
OUANDA	"	"
OUANDA DJALLE	"	"
PAOUA	"	"
RAFAI	"	"
YALINGA	"	"
ZEMIO	"	"
BOUCA	"	"

TCHAD : (19 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
N'DJAMENA	02 et 10	Contrôlé
MOUNDOU	10	Contrôlé
FAYA-LARGEAU	10	Contrôlé
ABECHE	10	Contrôlé
AM-TIMAN	10	AFIS
BONGOR	10	AFIS
BOL	10	AFIS
MONGO	10	AFIS
BOKORO	10	AFIS
MAO	10	AFIS
OUNIANGA KEBIR	10	AFIS
DOBA	10	AFIS
BILTINE	10	AFIS
BOUSSO	10	AFIS
PALA	10	AFIS
ATI	10	AFIS
LAÏ	10	AFIS
BARDAÏ	10	AFIS
FADA	10	AFIS



DONNÉES COMPLÉMENTAIRES FINANCES

❖ *Le système de redevances de route tarifs et conditions d'applications*

Préambule

L'ASECNA est chargée de la conception, de la réalisation et de la gestion — aussi bien pour la circulation en route que pour l'approche et l'atterrissage des installations et services ayant pour objet : les communications aéronautiques, le guidage et l'information des aéronefs, le contrôle de la circulation aérienne, la prévision et la transmission des informations dans le domaine météorologique.

Elle assure, à ce titre, les services destinés à garantir la régularité et la sécurité des vols ainsi que la protection météorologique dans la totalité de l'espace aérien dévolu aux Etats membres par les Plans Régionaux établis par l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale).

Elle met en œuvre, à cet effet, la totalité des aides radio à la navigation aérienne et des services d'information de vol, de contrôle et de météorologie des Régions d'Information de Vol (FIR) de : ANTANANARIVO - BRAZZAVILLE – DAKAR OCÉANIQUE – DAKAR TERRESTRE – N'DJAMENA - NIAMEY.

Elle fournit également ces mêmes services sur 25 aéroports internationaux et une centaine d'aéroports nationaux. En rémunération des services mis à la disposition des usagers, l'Agence perçoit, depuis le 1er janvier 1962, pour chaque vol effectué dans les espaces aériens des Etats membres de l'Organisation, une redevance dite «Redevance d'Usage des Aides et Services de Route», dont le fondement est conforme à l'Article 15 de la Convention de Chicago et aux recommandations du Conseil de l'OACI en la matière.

Le barème est publié dans le Manuel d'Information Aéronautique de l'ASECNA, et amendé chaque fois que nécessaire par circulaires d'information émises par les bureaux NOTAM Internationaux d'Antananarivo, Brazzaville et Dakar.

❖ *Modalités et Perception de la redevance de route*

Conditions d'application

La redevance d'usage des aides et services de route gérée par l'ASECNA est due quelles que soient les conditions dans lesquelles le vol est accompli (IFR ou VFR), et quel que soit le lieu de départ et le lieu de destination ; elle n'est perçue qu'une fois pour un vol effectué à l'intérieur d'une ou plusieurs Régions d'Information de Vol relevant de la compétence de l'ASECNA.

La redevance est généralement due par l'exploitant de l'aéronef.

En effet, l'Agence ne connaît pas et n'a pas à connaître les accords d'affrètement d'aéronefs intervenus entre exploitants et propriétaires.

Pour l'ASECNA, en matière de redevance de route l'exploitant de l'aéronef est l'exploitant sous lequel le vol est identifié au moyen de son indicatif compagnie, ou de son numéro de vol, tel qu'il figure dans le DOC OACI 8585 (Indicatifs des Exploitants d'Aéronefs et des Administrations et Services Aéronautiques).

Dans tous les cas où l'exploitant ne peut être identifié, le propriétaire de l'avion est réputé être l'exploitant et la facture est établie à son nom.

Pour les exploitants privés ou sociétés n'ayant pas d'indicatif à trois lettres (trigramme) au DOC 8585, l'exploitant est celui qui figure dans les registres aéronautiques de chaque pays, à la mention propriétaire ou exploitant, si celle-ci est indiquée.

Exonération

Seuls les aéronefs militaires ainsi que les aéronefs des services officiels des Etats membres de l'ASECNA sont exonérés de la redevance.

Les aéronefs militaires et les aéronefs des

services officiels appartenant à des Etats non membres de l'ASECNA sont assujettis de plein droit au paiement de la redevance au même titre que les avions civils de toute nationalité.

BARÈME ET TARIF

a) Aéronefs d'un poids inférieur à 14 tonnes

Pour les aéronefs d'un poids compris entre 4 et 14 tonnes, il est appliqué un tarif forfaitaire à chaque vol effectué quelle que soit la distance parcourue. Ce tarif est fixé chaque année et dépend du type de vol réalisé :

- Vol Domestique ou Régional (exécuté sur le Territoire National ou entre Etats membres de l'ASECNA sans escale hors Etats membres ASECNA) = 84,99 Euros (soit 55 570 FCFA)
- Vol International = 204,13 Euros (soit 133 901 FCFA).

b) Aéronefs d'un poids supérieur à 14 tonnes

Pour les aéronefs d'un poids supérieur à 14 tonnes, la redevance est déterminée en fonction du type d'aéronef et de la distance totale parcourue sous le même numéro de ligne, quel que soit le nombre d'escales.

Chaque vol est affecté d'un coefficient qui est déterminé en fonction du poids de l'avion d'une part, de la distance totale parcourue dans les Régions d'Information de Vol ASECNA, d'autre part.

Le poids dont il est fait mention dans la détermination des catégories d'avions est le poids maximum autorisé au décollage prévu dans le Certificat de Navigabilité ou dans le Manuel d'Exploitation ou, à défaut, dans tout autre document officiel équivalent.

La redevance due sera égale au produit du coefficient applicable à chaque vol par l'unité

de redevance. Le tarif de l'unité de redevance est révisé chaque année.

Tarif

cf. site web : www.ais-asecna.org Unité de redevance (valeur du point) :

Vol International = 102,06 Euros équivalant à (66 947 FCFA) au taux de change le 1.1.2011
 Vol Régional = 81,65 Euros (53 559 FCFA)
 Vol Domestique = 66,34 Euros (43 516 FCFA).

Table des coefficients de vol				
Poids (tonnes)	Distance (Km)			
	0/750	750/2000	2000/3500	> 3500
14-20	1	5	12,0	20
20-50	1,2	6	14,4	24
50-90	1,4	7	16,8	28
90-140	1,6	8	19,2	32
140-200	1,8	9	21,6	36
200-270	2	10	24,0	40
270-350	2,15	10,75	25,8	43
350-440	2,3	11,5	27,6	46
440-540	2,45	12,25	29,4	49
540-650	2,6	13	31,2	52

Règlement

La redevance doit être payée au plus tard 30 jours après la date d'envoi de la facture. Les factures doivent être payées à PARIS, et à PARIS seulement. L'ASECNA est habilitée par ses Etats membres à prendre toutes les dispositions réglementaires nécessaires pour assurer le recouvrement des redevances de route. En cas de litige, seuls les tribunaux des Etats membres de l'ASECNA sont compétents à moins que l'ASECNA ne préfère saisir une autre juridiction compétente.

Perception

L'ASECNA est chargée de percevoir la redevance au nom de ses Etats membres.

Les redevances de route font l'objet d'une facturation mensuelle adressée aux usagers; la facture est accompagnée d'un relevé des vols correspondants pour le mois donné.

Cette facture est libellée en Euros.

A partir du 1er Novembre 2011, le règlement des factures émises pour paiement cash se fera par carte électronique sur les aéroports suivants :

Abidjan, Antananarivo, Bamako, Bissau, Bobo Dioulasso, Cotonou, Dakar, Franceville, Gao, Libreville, Lome, Mahajanga, Malabo, Mopti, Niamey, Niamtougou, Nouadhibou,

Nouakchott, Ouagadougou, Port Gentil, Toamasina.

Le paiement cash liquide n'est pas accepté.

Les réclamations éventuelles se rapportant à la facturation doivent être transmises au Service Recouvrement de la Paiement ASECNA à Paris, soit par lettre, soit par télex ou Fax.

En particulier, il est expressément demandé que les retenues opérées pour cause d'erreur sur une facture soient signalées lors du règlement de celle-ci, afin d'éviter des erreurs d'imputation.

Les réclamations justifiées font l'objet d'une note de crédit compensatoire adressée à la compagnie.

ETATS FINANCIERS
COMPTE DE RESULTAT COMPARE AU 31 DECEMBRE 2016 (en FCFA)

		31/12/2016	31/12/2015
LIBELLES	Notes		
Redevances d'aides en route		159 696 688 144	153 684 475 790
Redevances d'atterrissage		19 143 833 202	18 317 770 701
Redevances de balisage		7 917 879 871	8 014 992 270
Prolongation d'ouverture		318 096 121	281 065 008
PRODUITS AERONAUTIQUES	15	187 076 497 337	180 298 303 768
Produits accessoires et services rendus	16	3 328 403 433	5 211 018 569
CHIFFRE D'AFFAIRES		190 404 900 770	185 509 322 338
CHARGES D'EXPLOITATION (1)		159 585 993 243	160 820 780 418
Autres produits (3)	17	11 631 620 823	6 323 514 097
Matières et fournitures consommées (2)		9 618 024 476	14 337 457 238
Transports et déplacements		13 676 304 380	16 993 023 327
Services extérieurs		16 426 346 309	15 273 041 307
Impôts et taxes		22 407 424	57 855 836
Autres charges externes		18 220 204 889	17 566 714 735
Consommations externes	18	57 940 880 054	64 170 236 607
VALEUR AJOUTEE		144 073 234 115	127 604 743 992
Charges de personnel	19	101 622 705 765	96 592 687 975
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		42 450 528 350	31 012 056 017
Dotations aux amortissements		26 769 010 037	23 116 908 600
Dotations aux provisions		1 301 039 957	1 926 100 567
Reprises de provisions et amortissements		3 978 137 958	1 075 490 176
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 358 616 315	7 044 537 026

Produits des placements	189 260 055	277 645 789
Pénalités de retard des clients	0	0
Produits financiers divers	0	884 483 654
Dotations aux provisions financières	33 474 748	170 173 153
Reprises de provisions financières	0	37 724 737
Transfert de charges financières	0	0
Intérêts sur emprunts	1 099 060 986	1 161 595 667
Gains de change	6 486 907 151	246 529 987
Perte de change	6 771 062 388	1 323 573 142
RESULTAT FINANCIER	-1 227 430 916	-1 208 957 795
Produits HAO	1 061 264 686	1 087 483 902
Charges HAO	252 063 602	121 404 833
RESULTAT HAO	809 201 084	966 079 069
RESULTAT NET DE L' EXERCICE	17 940 386 483	6 801 658 301

(1) Charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et provisions

(2) y compris la variation des stocks au 31/12/2016

(3) y compris subventions d'exploitation

BILAN ACTIF COMPARE AU 31 DECEMBRE 2016 (en FCFA)

31/12/2016		Montants			
ACTIF	Notes	Montants	Amortissements	Montants	nets
		Bruts	Dépréciations	Nets	31/12/2015
Charges immobilisées		586 859 528		586 859 528	835 900 199
Frais de recherche et de développement		486 713 227	486 713 227	0	0
Brevets, licences, logiciels		9 359 885 821	8 628 141 548	731 744 272	1 041 276 198
Immobilisations incorporelles en cours		5 839 287 722		5 839 287 722	4 572 609 406
FRAIS ET VALEURS INCORP IMMIBILISES	1	16 272 746 298	9 114 854 775	7 157 891 523	6 449 785 803
Terrains		7 386 314		7 386 314	7 386 314
Batiments		58 041 129 939	32 273 661 994	25 767 467 944	19 990 024 875
Matériel et outillage		265 335 946 940	181 774 625 233	83 561 321 708	76 137 407 533
Mobilier et matériel de bureau		24 849 379 626	17 685 610 162	7 163 769 464	6 115 051 927
Agencements, aménagements, installations		58 140 911 489	39 920 226 917	18 220 684 572	18 518 613 003
Matériel de transport et aérien		22 624 491 406	20 720 890 836	1 903 600 570	3 117 338 977
Immobilisations corporelles en cours		81 341 432 941		81 341 432 941	90 637 983 842
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	510 340 678 654	292 375 015 142	217 965 663 513	214 523 806 471
Prêts et autres créances non commerciales		10 965 394 086		10 965 394 086	10 970 047 704
Dépôts et cautionnements		856 909 271	170 173 153	686 736 118	678 422 718
Titres de participation		5 000 000 000	1 040 295 346	3 959 704 654	3 993 179 402
Fonds en nantissement		4 117 878 718	0	4 117 878 718	13 887 112 000
Avances et acomptes sur immobilisations		3 412 800	0	3 412 800	3 412 800
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	20 943 594 875	1 210 468 499	19 733 126 376	29 532 174 625

ACTIF IMMOBILISE		547 557 019 828	302 700 338 415	244 856 681 412	250 505 766 898
Valeurs d'exploitation	4	6 334 519 642	2 338 295 091	3 996 224 552	3 416 228 542
Fournisseurs avances et acomptes	5	24 662 021 574		24 662 021 574	27 335 937 068
Clients et comptes rattachés	6	187 290 233 339	138 058 425 869	49 231 807 470	67 803 849 747
Avances au personnel	7	1 859 245 694	482 339 110	1 376 906 584	1 175 803 423
Créances sur les Etats		5 104 646 268	5 104 646 268	0	0
Débiteurs divers		9 552 817 209	7 775 725 464	1 777 091 745	2 227 558 236
Comptes de régularisation actif		15 685 942	15 685 942	0	0
Opérations à régulariser		1 572 941 033	1 572 941 033	0	87 297 594
ACTIF D'EXPLOITATION		236 392 110 701	155 348 058 777	81 044 051 924	102 046 674 609
Valeurs mobilières de placement		20 495 312 000	0	20 495 312 000	10 000 000 000
Effets à recevoir		0	0	0	0
Chèques à encaisser		0	0	0	0
Banques, Trésor , CCP		63 029 235 355	0	63 029 235 355	17 584 359 874
Caisse		70 919 005	0	70 919 005	79 585 490
Régies d'avances		21 567 760	21 567 761	0	0
TRESORERIE DISPONIBLE	8	83 617 034 120	21 567 761	83 595 466 360	27 663 945 363
VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES		320 009 144 821	155 369 626 537	164 639 518 284	129 710 619 973
Ecart de conversion actif		0	0		0
TOTAL ACTIF		867 566 164 649	458 069 964 953	409 496 199 696	380 216 386 871

BILAN PASSIF COMPARE AU 31 DECEMBRE 2016 (en FCFA)

PASSIF	Notes	Montants	Montants
		Nets 31/12/2016	Nets 31/12/2015
Réserves		70 246 618 578	70 246 618 578
Report à nouveau		171 536 682 226	164 735 023 925
Résultat de l' exercice		17 940 386 483	6 801 658 301
SITUATION NETTE	9	259 723 687 287	241 783 300 804
Subventions d'équipement	10	7 169 049 384	8 226 104 070
Comptes de liaison avec les articles 2		0	0
CAPITAUX PROPRES		266 892 736 670	250 009 404 873
Provisions pour risques et charges	11	44 886 597 998	47 563 695 999
Emprunts et dettes financières	12	33 464 695 978	10 075 792 039
CAPITAUX PERMANENTS		345 244 030 647	307 648 892 912
Fournisseurs et comptes rattachés	13	31 232 645 938	37 707 805 499
Clients et comptes rattachés créditeurs		3 146 494 055	3 035 858 946
Dettes fiscales	14	1 121 376 952	1 443 026 622
Dettes sociales		7 863 989 035	9 859 616 527
Personnel, rémunérations		859 056 795	1 652 631 919
Créditeurs divers		16 150 622 272	14 785 929 548
Comptes de régularisation passif		216 426	0
Opérations à régulariser		3 592 506 824	3 346 475 508
Chèques à l'encaissement		0	0
Banques		65 274	92 059

DETTES D'EXPLOITATION		63 966 973 571	71 831 436 627
Comptes de liaison avec les Articles 10		285 195 479	736 057 332
DETTES HORS EXPLOITATION		285 195 479	736 057 332
DETTES A COURT TERME		64 252 169 050	72 567 493 959
Ecart de conversion			0
TOTAL PASSIF		409 496 199 696	380 216 386 871

ETATS FINANCIERS
TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2015 (en millions FCFA)

LIBELLES	Notes	31/12/2016	31/12/2015
1- Ressources		77 039	33 036
Capacité d'autofinancement		41 261	29 936
Subventions d'équipement reçues		0	0
Ressources d'emprunts mobilisés		26 042	3 101
Cession des immobilisations		4	
Augmentation des créances des Articles 10			
Diminution des immobilisations financières		9 732	
2- Emplois		33 795	55 630
Investissements de l'exercice		31 128	42 678
Remboursements d'emprunts		2 667	2 793
Augmentation des immobilisations financières		0	10 160
Diminution des créances des Articles 10			
3- Variation du fonds de roulement (1 - 2)		43 244	-22 594
4- Variation de l'actif d'exploitation		-18 439	4 742

Valeurs d'exploitation		580	-313
Clients		-18 683	12 135
Autres actifs d'exploitation		-337	-7 063
Ecart de conversion actif		0	-16
5- Variation des dettes d'exploitation		-5 301	-12 539
Fournisseurs		-3 801	-4 380
Autres dettes d'exploitation		-1 500	-8 130
Ecart de conversion passif		0	-29
6-Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (4-5)		-13 138	17 281
Variation des actifs HAO			
Variation des passifs HAO		451	596
7- Variation du besoin en fonds de roulement HAO		451	596
8-Besoin en fonds de roulement (6 + 7)		-12 687	17 877
9- Variation de la Trésorerie (3 - 8)		55 931	-40 471

Cessions immo ressources = Prix de cession immo incorpo, corpo, et financière
Investissements de l'exercice = [Vo (n) + Vo cessions (n)] - Vo (n-1)



Siège Social

32-38 avenue Jean Jaurès B.P 3144
Tel : (221) 33 849 66 00
Fax (221) 33 823 46 54

Délégation à Paris

75 rue La Boétie – 75 008 Paris
Tel : (331) 44 95 07 18
Fax : (331) 42 25 73 11

Délégation à Montréal

999, University Street – Suite 740
Montréal – Québec – H3C 5J9
Tel : (1514) 954 83 87
Fax : (1514) 954 15 8151